ESTIMATES

National Energy Board

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/7-2001
ISBN 0-660-61702-1

102-01227/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

National Energy Board

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Kenneth W. Vollman
Chairman
National Energy Board

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P.
Minister
Natural Resources Canada

Table of Contents

Section 1: Chairman's Message 1
Section 2: Agency Context 3
2.1 Mandate 3
2.2 Social and Economic Factors 3
2.3 Regulatory Context 5
2.4 Results Framework 6
2.5 Agency Spending 7
Section 3: Performance Accomplishments 9
3.1 Introduction 9
3.2 Strategic Goals 9
3.2.1 Goal 1 9
3.2.2 Goal 2 12
3.2.3 Goal 3 17
3.2.4 Goal 4 22
3.3 Horizontal Themes and Management Issues 24
3.3.1 Sustainable Development 24
3.3.2 Partnerships 25
3.3.3 Management Initiatives 26
3.3.4 Procurement 27
3.3.5 Follow-up to the Auditor General's Report, December 1998 27
Appendix A: Financial Information 29
A. Financial Overview 29
B. Financial Tables 30
Table 1 - Summary of Voted Appropriations 30
Table 2 - Comparison of Total Planned to Actual Spending 30
Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 31
Table 4 - Revenue 31
Appendix B: Regulatory Initiatives 33
Appendix C: Regulatory Reporting 34
Appendix D: Legislation Administered 36
Appendix E: Cooperation with Other Government Regulatory Departments and Agencies 38
Appendix F: Agency Organization 41
Appendix G: Other Reports 43
Appendix H: Contacts for Further Information 44

List of Figures and Tables

Table 1 - NEB Responsibilities 5
Table 2 - Resources Used 7
Figure 1 - Major Natural Gas Pipelines Regulated by NEB 4
Figure 2 - Managing for Results Framework 6
Figure 3 - Safety Indicators 10
Figure 4 - Environmental Management Program 14
Figure 5 - Natural Gas Prices at the Alberta Border 18
Figure 6 - Cycle Times for Non-Hearing Facilities Applications (Section 58) 21
Figure 7 - Cycle Times for Non-Hearing Electricity Export Applications 21

Section 1: Chairman's Message

As indicated in the Treasury Board publication *Results for Canadians, A Management Framework for the Government of Canada*, managing for results requires that an organization clearly define the results to be achieved, deliver the program or service, measure and evaluate performance and make adjustments to continually improve.

I am pleased to report that the National Energy Board (NEB, or Board) is becoming increasingly focussed on results for Canadians. This is the third year the NEB has reported on its performance on the basis of its four strategic goals. While our strategic plan has been updated from year to year, and the challenges have evolved in keeping with changes in our society, the goals of the Board remain that:

> *NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe*
>
> *NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects individuals' rights*
>
> *Canadians derive the benefits of economic efficiency*
>
> *The NEB meets the evolving needs of the public to engage in NEB matters*

At the NEB, we are proud of the fact that all employees know and understand these goals and, therefore, are in a position to align their own work with the Board's direction. Four times a year, all employees take stock of how we are performing against these goals, identify the concrete actions we need to take to impact future results, and make the necessary adjustments to our strategies and business processes, as learning organizations must do on an ongoing basis.

This report on the Board's performance against its four strategic goals is therefore at the heart of the Board's management for results. It is in this report that we communicate to Canadians the value we believe we have created on their behalf, where we think we have succeeded, and what we know remains to be done.

This report communicates that we believe that the facilities we regulate in the Canadian public interest remain safe. This is evidenced by the low and declining number of incidents and the very low number of ruptures related to these facilities. The Board has set for itself the target of zero pipeline ruptures and will work with companies towards this target. Perception of public safety is more difficult to measure, but for the first time in 2000-2001, we obtained base line data, mostly in the form of public surveys, that will lay the foundation for the measurement of our progress in future years.

We also believe that the environment around NEB-regulated facilities is well protected, in keeping with modern standards of environmental excellence. In 2000-2001, we obtained base line data enabling us to measure future performance. Among these data, we

have some physical observations of the environmental end-state on and near over 1 400 km of recently constructed pipelines. The Board did not observe any major environmental issues after two to four growing seasons. The challenge in future years will be to strengthen our indicators of performance in this area, and to report consistently from year to year on our actual performance in delivering concrete results to Canadians.

Canadians continued to derive the benefits of economic efficiency in the energy sector. However, higher energy prices posed significant challenges for many homeowners and businesses throughout Canada. Nevertheless, we believe that the market responded to higher prices through reduced demand for some energy sources and increased upstream activity to develop supply.

The tight natural gas market has spurred interest in developing gas supplies in the offshore East Coast and in the North. The Board is preparing to hear applications to construct pipelines designed to bring these resources to market. We are working in partnership with other agencies in order to coordinate the several regulatory requirements applicable to these pipeline projects.

We began to see the effects of the restructuring of electricity markets, and started to prepare for the impact that this will have on the Board's workload in future years. We anticipate increased applications to the Board for electricity exports and for the construction and operation of international power lines.

We do not yet have an effective way of rigorously measuring our performance in meeting the evolving needs of the public to engage in NEB matters. We will develop performance indicators in 2001-2002 and begin to report on them in the next performance report. In the mean time, the Board has surveyed landowners affected by the construction and operation of pipelines. It has also surveyed participants in NEB proceedings. The results of these surveys will be used to identify the action we must take to improve the way Canadians engage in NEB matters. They will also provide essential base line data to objectively measure our future performance.

I trust this Report on Performance demonstrates that in 2000-2001, the Board continued to contribute in a significant way to the quality of life of Canadians.

Kenneth W. Vollman

Section 2: Agency Context

2.1 Mandate

The National Energy Board (NEB) is an independent tribunal with responsibilities under legislation such as the *National Energy Board Act*, the *Canada Oil and Gas Operations Act* (COGO Act) and the *Northern Pipeline Act.* Since 1959, the Board has been engaged in the delivery of its mandate in the regulation of pipelines, energy development and trade.

In working towards the NEB vision of being a respected leader in safety, environmental and economic regulation, the Board contributes to the realization of the overarching goals of the federal government. As outlined in the Speech From the Throne, the Government will continue to work with Canadians in creating and sharing opportunities to enhance the quality of life for all. A significant element of the concept of quality of life is protecting the public interest through safety, environmental and economic regulation. It is within this sphere that the Board has important contributions to make in terms of overall government objectives.

2.2 Social and Economic Factors

High Natural Gas Prices

Rapid increases in natural gas prices in the reporting period resulted in some consumers having to reduce consumption or switch to other fuels. Those with no option to reduce consumption sometimes experienced financial hardship. Natural gas prices rose in percentage terms more in western Canada than in the east. In December and January, prices in British Columbia disconnected from prices in the rest of the country and reached record highs. As the result of these events, in combination with developments in oil and electricity markets, energy moved to the forefront of the Canadian public's concerns.

The Board was called upon to explain the reasons for higher natural gas prices to the public, and to explain the operation of natural gas and electricity markets in Canada. This was accomplished through the publication of two reports, one on natural gas market dynamics, and the other on the near-term outlook for natural gas deliverability. These reports were preceded by the posting of questions and answers on these subjects on the Board Web site.

High Electricity Prices and Blackouts in California

High prices and rolling blackouts in California resulted in high demand for Canadian exports of electricity. This caused increased export permit applications to the Board for electricity, along with plans to build more international power lines (IPLs) between the U.S. and Canada. Increased export permits and IPL applications (e.g., between

Abbotsford, B.C. and Sumas, Washington) have increased the Board's regulatory workload.

Exploration and Development in Northern Canada and Offshore Nova Scotia

High prices and lack of supply growth in traditional basins is causing industry to increase exploration in Northern Canada and offshore Nova Scotia. Northern Activity also resulted in revived plans to bring natural gas from the Mackenzie Delta and Alaska to southern markets. The NEB is working in partnership with other northern regulators to coordinate regulatory processes for the review of northern pipeline applications. Activity offshore Nova Scotia suggests there will be a need over the next few years to expand the Maritimes and Northeast Pipeline (M&NP).

Increased Pipeline Competition

New pipelines have introduced more competition into the mainly monopolistic transportation market. The start-up of the Alliance and Vector pipelines, for example, provides an alternative to the TransCanada Pipelines Limited system for western Canadian producers selling into eastern Canadian and the U.S. markets, while providing eastern Canadians with an alternative transportation option for gas from western Canada (see Figure 1). The startup of the Southern Crossing Pipeline provided B.C. consumers with improved access to Alberta supplies.

The year 2000 marked the first time that the Maritime provinces have had access to natural gas. The Sable Island project, which commenced production in late 1999, has primarily served markets in the U.S. Northeast via M&NP. However, pipeline laterals that came into service in 2000 and 2001 allow for development of gas markets in Nova Scotia (Halifax, Point Tupper) and New Brunswick (Saint John).

Figure 1 - Major Natural Gas Pipelines Regulated by NEB

Note: Southern Crossing is not regulated by NEB.

Increased Public Interest in Energy Matters

Regions throughout Canada have been experiencing energy development projects. Canadians want to have a strong voice in the development of their resources and Canadians expect to be more involved in decisions that affect their environment. Thus, the NEB has spent more time understanding regional perspectives and has adapted its hearing practices to encourage effective citizen engagement that ultimately results in better Board decisions.

2.3 Regulatory Context

The NEB has mandated regulatory powers under the legislation it administers and the associated regulations (see Appendix D). It also has advisory responsibilities arising from legislation and the Board's own initiatives. These two main responsibilities, summarized in the following table, comprise the NEB's business line.

Table 1 - NEB Responsibilities

Regulatory	Advisory
To regulate, in the public interest, those areas of the oil, gas and electricity industries relating to: • Construction and operation of pipelines • Construction and operation of international and designated interprovincial power lines • Transportation, tolls and tariffs of pipelines • Exports of oil, gas and electricity and imports of oil and gas • Oil and gas activities on frontier lands not subject to a federal/provincial accord	To provide advice to the Minister of Natural Resources Canada on the development and use of energy resources by: • Monitoring the energy sector • Providing advice to the federal government • Issuing public reports

An effective regulatory framework is an important aspect of a well-functioning society. Protection of the public interest in safety, environmental protection and economic efficiency is a primary role of both government in general and the NEB specifically. Thus, the NEB has defined its corporate purpose: *We promote safety, environmental protection, and economic efficiency in the Canadian public interest while respecting individuals' rights and within the mandate set by parliament in the regulation of pipelines, energy development and trade.*

2.4 Results Framework

The NEB results framework involves the five Business Units contributing to the realization of the organization's overall strategic outcome, which is to provide Canadians with social and economic benefits through regulation of specific parts of the Canadian energy industry. This outcome is the expected result of all of the ongoing activities of the NEB. It represents a long-term result to be achieved through the collaborative efforts of various levels of government, industry and stakeholders. In support of the strategic outcome, the NEB has developed four strategic goals. The strategies and measures for each goal, as outlined in the *Report on Plans and Priorities (RPP)*, represent the focus for performance reporting at the NEB.

This framework is depicted in the following figure:

Figure 2 - Managing for Results Framework

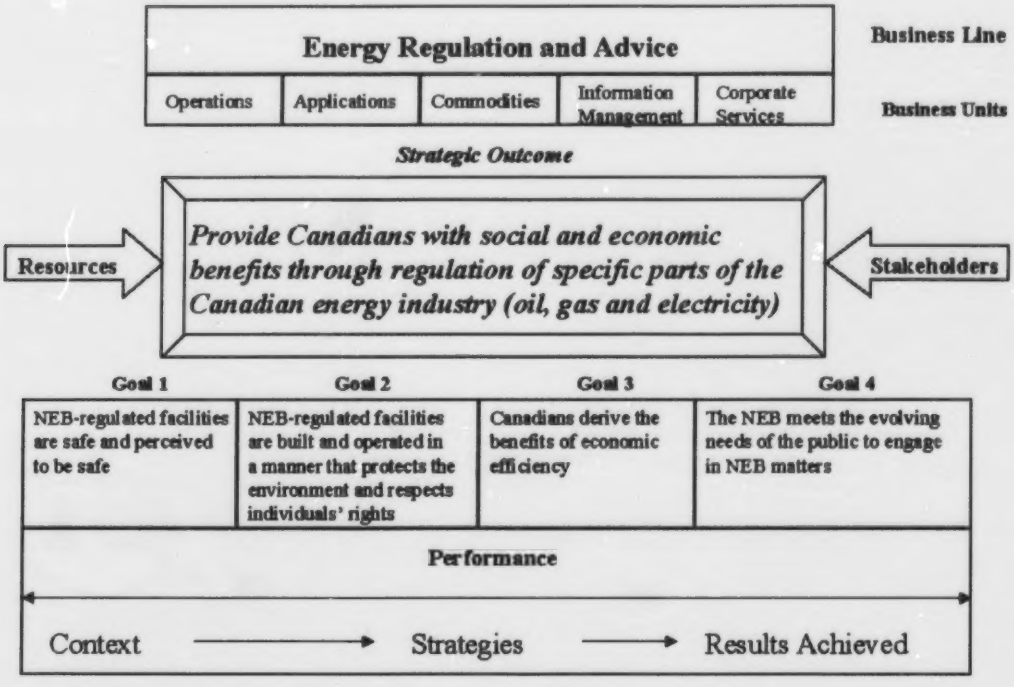

Section 3.2 of this report presents the achievements of the NEB toward reaching the four strategic goals, for the period ending March 31, 2001. Section 3.3 contains performance information regarding horizontal themes and management initiatives.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

2.5 Agency Spending

The National Energy Board program constitutes one business line – Energy Regulation and Advice – focussed on realizing a single strategic outcome. The resources used in working toward this outcome for fiscal year 2000-2001 are summarized in the following table:

Table 2 - Resources Used

National Energy Board		
Planned Spending	$29,240,000	286 FTEs
Total Authorities	$32,131,000	286 FTEs
2000-2001 Actual	**$30,586,000**	**285 FTEs**

For a comparison with spending in previous years see Appendix A, Table 3.

2.5 Agency Spending

The National Energy Board program constitutes one business line – Energy Regulation and Advice – focussed on realizing a single strategic outcome. The resources used in working toward this outcome for fiscal year 2000-2001 are summarized in the following table:

Table 2 - Resources Used

National Energy Board		
Planned Spending	$29,240,000	286 FTEs
Total Authorities	$32,131,000	286 FTEs
2000-2001 Actual	**$30,586,000**	**285 FTEs**

For a comparison with spending in previous years see Appendix A, Table 3.

Section 3: Performance Accomplishments

3.1 Introduction

This section describes the outcomes resulting from strategies implemented in 2000-2001. These outcomes either are direct or may be inferred from the measures indicating progress toward the achievement of the four corporate goals.

3.2 Strategic Goals

3.2.1 Goal 1

Goal 1: NEB-regulated facilities are safe and perceived to be safe.

Context

As designer, constructor and operator of their facilities, NEB-regulated companies have the primary responsibility and accountability for their safety. In this context, the NEB's role is to emphasize and promote safety by delivering a comprehensive regulatory program which develops regulations; assesses new facilities applications for associated safety and environmental issues; monitors safety and compliance through inspections and audits; and investigates accidents to determine whether its regulations need to be modified and whether regulatory action is required to ensure safety.

Pipeline safety levels measured today are the results of current maintenance and repair efforts as well as the impacts of decisions and actions taken in the past during design and construction of the facilities. Since a variety of products are shipped on NEB-regulated pipelines, which traverse varying environments and topographies, a flexible regulatory framework is needed. While maintaining a consistent level of safety, the adoption of goal-oriented regulations facilitates the management of the unique risks and issues associated with each pipeline segment. Management systems provide a framework for planning activities, responsibilities, practices, procedures, processes and resources and for developing, implementing, achieving, reviewing, and maintaining the organization's policies, goals and objectives. Regular internal reviews, which are incorporated in management systems, result in continual improvement of the management framework to achieve better results and value.

Strategy

- Leverage the NEB's progression toward goal oriented regulation to improve the industry's ownership of safety performance by promoting the use of safety and environmental management systems.

Results Achieved

Safety Performance Indicators

The NEB uses a number of indicators to measure its progress in meeting Goal 1. For pipeline systems, the NEB uses the number of incidents, the number of pipeline ruptures and the number of fatalities which have occurred in the calendar year for measuring safety. The Board's *Onshore Pipeline Regulations, 1999* (OPR) require pipeline companies to provide this information.

Figure 3 - Safety Indicators

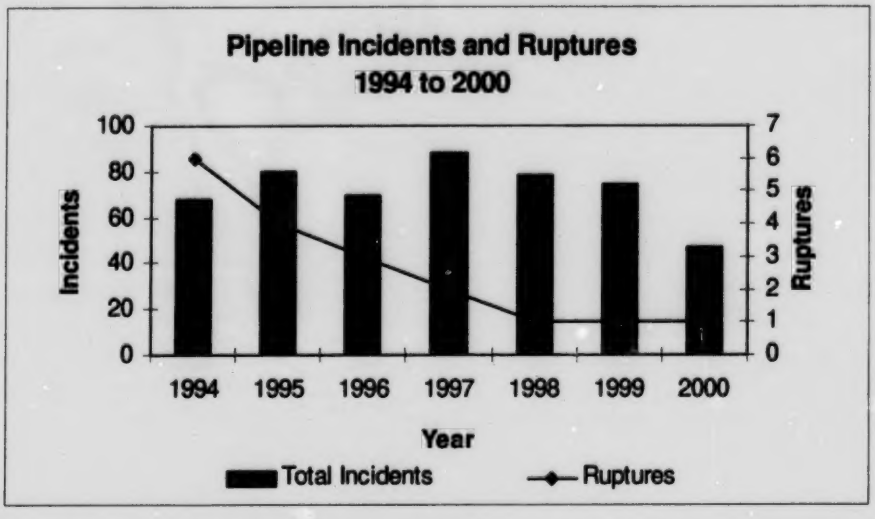

Forty-seven pipeline incidents were reported in 2000, which is significantly lower than the average of 76 incidents for the previous six years (Figure 3). One factor that may have contributed to the reduction of incidents is the somewhat lower level of construction activity on NEB-regulated pipelines in 2000 than in the previous year. There was one rupture in British Columbia and no fatalities on NEB-regulated pipelines in 2000.

With respect to oil and gas resource development operations north of the 60th parallel, which the NEB also regulates, performance indicators are the number of hazardous occurrences, as defined by the *Canada Oil and Gas Occupational Safety and Health Regulations*, the number of well blowouts and the number of fatalities. The number of hazardous occurrences increased from 22 in 1999 to 64 in 2000. Most of this increase resulted from minor spills such as hydraulic fluid and diesel fuel at construction sites in the Fort Liard area. There were no well blowouts or fatalities in 2000. However, a fatality did occur in March 2001 when a driller's helper became entangled in a seismic drilling rig and died from his injuries. An investigation into this incident is underway.

Perception of Pipeline Safety

The second aspect of Goal 1 is that pipelines are perceived to be safe. There are measurement issues associated with gauging public confidence in pipeline safety and specifically, confidence in the NEB to ensure safety. Nevertheless, the Board has established baseline data from a survey conducted in March 2001 (see *Landowner Survey* under Goal 4) to serve as the basis for future performance. The survey suggested that about two-thirds of respondents felt safe working and living near the pipeline and that the NEB will monitor the pipeline companies' performance effectively.

Key Activities

As regulated companies continue to adopt a safety management systems approach and increase their awareness, understanding and ownership of safety performance, it is expected that associated safety indicators will continue to reflect progress toward achieving the strategic goal.

The NEB identified a number of key activities in this reporting period which supported its strategy with respect to Goal 1. These are outlined below:

- Revise regulations to progress toward goal-oriented regulations.

In contrast to traditional and more prescriptive forms of safety regulation, goal-oriented regulation emphasizes maintenance and encourages the owners and managers of facilities to develop safety management systems tailored to their unique operations. In the reporting period, NEB completed drafts of new Processing Plant Regulations, Canada Diving Regulations and Canada Oil and Gas Drilling, Production and Conservation Regulations and these are currently under review by Justice Canada. The NEB has completed its initial consultation with respect to new Pipeline Damage Prevention Regulations and is preparing the initial draft.

- Plan and initiate implementation of a Safety Management Program.

The scope of the NEB Safety Management Program (SMP) has been confirmed and a framework defined. The SMP will leverage the framework of the NEB Environmental Management Program (EMP), which is based on the internationally recognized International Standards Organization (ISO) 14001 management system standard, and incorporates requirements of the British occupational health and safety management system - Specification OHSAS 18001:1999. The SMP will encompass all aspects of NEB work activities which define how the Board and Board staff manage safety. It is anticipated that aspects of the SMP and EMP will be integrated.

- Confirm the safety components of the Board's Environmental and Safety Information Management system (ESIM) and expand its capability

A key sub-project linked to the development of both the Environmental and Safety Management Programs is ESIM. This project is aimed at developing a database for recording and tracking environmental and safety issues relating to the construction and operation of NEB-regulated facilities. The first module of this system was implemented in May 2000. In this module, conditions placed on Board approvals relating to new facilities are tracked for compliance. Additional modules related to other environmental and safety matters such as crossing violations and pipeline incidents were added by year-end.

- Implement the new OPR and adjust the Board's existing approach to its compliance and audit programs.

The NEB undertook a series of four gap analyses in mid-2000. The purpose was to develop and test appropriate audit procedures and protocols using the new goal-oriented OPR. In October 2000, the NEB began conducting management system audits on four companies which focussed on the companies' emergency response, continuing education and pipeline integrity programs. The audits were completed in early 2001. Over the next year, the NEB will be expanding the scope of future audits to include additional program elements.

For more detailed performance information pertaining to compliance monitoring, incident investigation and the development of goal-oriented regulations, please refer to the NEB Annual Report 2000, pp. 27-33.

3.2.2 Goal 2

Goal 2: NEB-regulated facilities are built and operated in a manner that protects the environment and respects individuals' rights.

Context

Goal 2 expresses the Board's strong commitment to protection of the environment and respect for individuals' rights in the construction and operation of regulated pipelines and facilities. In 2000-2001 the Board assessed the environmental and socio-economic impact of well over 100 facilities-related projects which were submitted for approval pursuant to Part III of the NEB Act, as well as an increasing number of applications for exploration and production activity in frontier areas submitted under the COGO Act.

In addition to these increasing activity levels, the public's awareness and interest in the environmental effects of pipeline construction and operation has heightened. Landowners directly affected by facilities projects have become increasingly concerned about the protection of their rights and consideration of their concerns in NEB processes and

decisions. Additionally, aboriginal groups are becoming more involved in applications for new facilities that are filed with the Board.

Strategies

The Board identified two strategies for Goal 2 in its 2000-2001 RPP:

- Implement the NEB's Environmental Management Program
- Define and Communicate the NEB's role and expectations on environmental protection

Results Achieved

In line with its Goal 2 commitments, the Board continually strives to improve its processes for assessing and tracking the impacts of new projects and existing facilities under its jurisdiction. The Board has identified and uses key performance indicators to measure its progress in maintaining and improving both environmental performance and the environmental assessment and routing processes.

In 2000-2001, the Board continued and enhanced its work on two corporate projects, which were initiated in 1999-2000 - *Environmental Management Program* and *Environment and Safety Information Management System*. The Board also engaged in a number of other key activities related to achieving its Goal 2 commitments.

Environmental Management Program

Continued development and implementation of the NEB's internal Environmental Management Program (EMP) is serving to contribute to the achievement of Goal 2. The EMP is based on ISO 14001 principles, an internationally recognized standard for environmental management systems.

Comprising five core elements, the EMP is helping to focus and integrate the Board's environmental efforts and clarify its role, expectations and responsibilities regarding environmental protection for all interested parties. Figure 4 displays the core EMP elements and associated sub-elements within the continual improvement cycle.

Figure 4 - Environmental Management Program

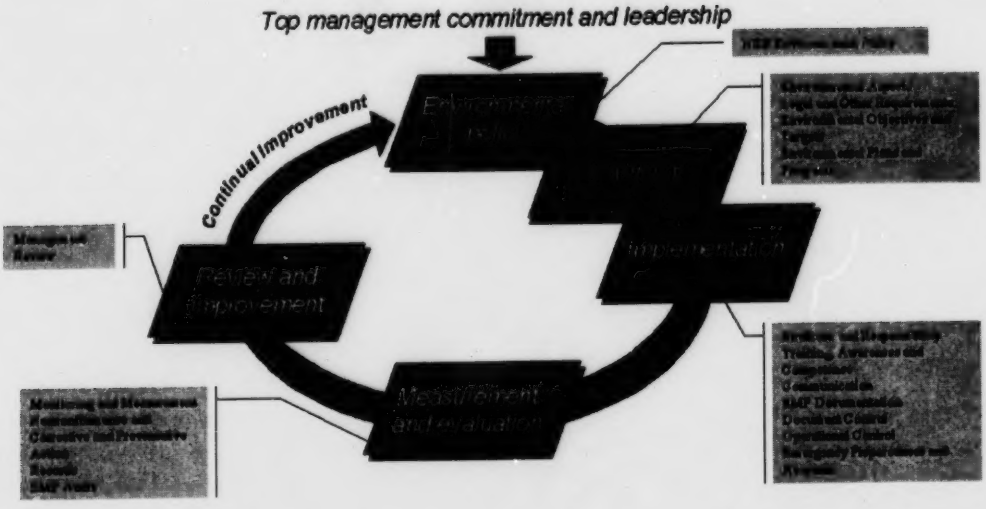

The first main element of the EMP, the Board-approved and supported Environmental Policy, was communicated to Board staff in September 2000 and made available to all external parties via the NEB web site. The policy serves as a guidance document to describe the Board's values, environmental aspirations and principles. It sets the overall direction and aligns the Board's management and staff with common principles of operation.

The second main element, planning, enabled the Board to define specific environmental objectives, targets and performance indicators and move towards measuring and improving the NEB's environmental performance. Six NEB environmental objectives were identified with associated performance indicators. The environmental objectives focussed on improving internal operating processes in environmental assessment, inspection, auditing and compliance monitoring as well as confirming the environmental effectiveness of conditions placed on facilities approved by the NEB.

Positive results to date include streamlining of non-hearing applications, improved clarity of inspection and auditing functions, and improved tracking and use of conditions. The Board also developed initial corporate environmental performance indicators to measure the degree of success in contributing towards environmental protection, such as the number of information requests to applicants for clarification and providing additional information regarding deficiencies in an application.

The Board will fully implement the EMP in 2001-2002 and use it as the basis for setting priorities, work planning and continual improvement.

Environment and Safety Information Management System

The Environment and Safety Information Management (ESIM) system is aimed at developing a database for recording and tracking environmental and safety issues relating to the construction and operation of NEB-regulated facilities. The first module of this system was implemented in May 2000. In this module, conditions placed on Board approvals relating to new facilities are tracked for compliance. Additional modules added throughout the fiscal year relate to:

- tracking of pipeline crossing violations
- tracking of pipeline incidents
- follow-up of environmental remediation to spills or releases
- capturing of field inspections and management system audits
- tracking of NEB-regulated company submissions (manuals, programs, specifications, procedures, etc.)
- tracking of landowner complaints
- recording of leave-to-open
- tracking of compliance with NEB tools such as Assurance of Voluntary Compliance (AVC),[1] Inspector Officer Orders and Audit Findings

The ESIM project was initially developed under the auspices of NEB Goal 2, and is providing a tool to measure the success of the Board's commitments to that goal. However, it has also developed into an integral component to measure the NEB's success in its commitment to safety in the construction and operation of NEB-regulated facilities. Analyzing the information stored in the database will be one of the ways that the NEB will verify that the companies under its jurisdiction are managing their facilities in a manner that is safe, protects the environment and respects individuals' rights.

Other Key Activities

- Applications Assessment Process Improvements

In 2000-2001, the NEB completed the development of an internal Assessment Process for Non-Hearing Facilities Applications (NHA Procedures) which incorporates the concept of oral team analysis and standardized documentation. Oral team analysis is a practice whereby the working group meets shortly after an application is received to review the proposed project, discuss issues related to it, and prepare an action plan. The meetings promote synergy, eliminate duplication of effort and identify up front whether there are potential problem issues and, if so, how they will be dealt with. They also ensure that applications that do not require additional information are processed without unnecessary

---

[1] Minor areas of non-compliance that cannot be corrected immediately are recorded by the NEB inspector by receiving an AVC letter from the pipeline company. When a situation could jeopardize the environment or safety, the inspector issues a field order; these situations must be corrected immediately.

delay. The NHA Procedures include a list of standard issues to be evaluated for every application, and a template for recording the Board's assessment. This process has improved the efficiency and consistency of the Board's assessment process.

Work on developing the NHA Procedures highlighted the necessity of identifying the Board's broader information needs and establishing standard technical and environmental information requirements for facilities applications submitted to the Board. Stemming from this work, and from the first three objectives of the Board's EMP Implementation Plan, the Board has undertaken steps to clarify its information requirements in order to improve the effectiveness and efficiency of its regulation of physical facilities. In 2000-2001, the Board has achieved better clarity regarding its information needs at various stages in its regulatory process. Clearer role statements and a set of principles used for evaluating the quality of environmental and safety assessments have been developed. These tools have been used to refine internal Board processes. They are also currently being used for the creation of guidance materials that are meant to assist project proponents, in their applications, to consistently provide the Board with information that is necessary, focussed, and relevant.

- Revision of the Board's Streamlining Order

The Board's Streamlining Order reduces the regulatory oversight of routine facilities-related projects for which there would be no environmental, engineering, safety, or public concerns. The first Streamlining Order, XO/XG-100-94, reflected the *Exclusion List Regulations* that were attached to the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEA Act) at that time. In 1998-1999 the Board participated in an initiative lead by the Canadian Environmental Assessment Agency to amend regulations under the CEA Act. Several categories of routine gas and oil pipeline projects for which environmental assessment under the CEA Act was not warranted were identified and included in the amendments to the *Exclusion List Regulations*. The Board considered the types of projects captured under the amended *Exclusion List Regulations* and redrafted its Streamlining Order accordingly. The revised Streamlining Order XG/XO-100-2000 was approved by the Board on 18 October 2000.

- Preparation for Renewed Activity in Frontier Areas

Over the past year the Board began to prepare for the anticipated increase in activity in Canada's North. A program was initiated to ensure that staff members have the relationships, processes and skills that will be required to successfully advise the Board in its consideration of applications under the NEB Act for pipeline facilities connecting supply sources in northern Canada with southern markets.

During the summer of 2000, delegations of Board Members and staff visited the Yukon, Northwest Territories and Alaska. The purpose of the Yukon and Northwest Territories trip was for Board Members and staff to become more familiar with this region, where the NEB regulates oil and gas resource development activities, and to meet with local

representatives in order to better understand issues and opportunities from northern and aboriginal perspectives. Similarly, the purpose of the Alaska trip was to learn about potential natural gas developments and to develop a working relationship with key parties.

Considerable progress has been made towards streamlining the regulatory processes in the North. The approaches developed to date have application to both a Mackenzie Valley and a Beaufort offshore route from Alaska. Two significant events highlight the accomplishments attained in 2000-2001:

- On 4 December 2000, a joint Memorandum of Understanding (MOU) was signed between the NEB and the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board to cooperate on environmental assessments of northern resource development projects.

- On 2 March 2001, a document entitled *Guidance on Provision of a Preliminary Information Package for Gas Development in the NWT* was released. This document was issued jointly by the chairs of Boards and Agencies with regulatory and environmental assessment responsibilities in the Mackenzie Valley (there were 12 signatories, including the NEB). The information provided in response to the information package will assist the Boards and Agencies in a timely evaluation of potential approaches for a coordinated review process.

For more detailed information regarding the development of environmental and safety management programs and regulatory decisions and environmental assessments, please refer to the NEB Annual Report 2000, pp. 24-27.

3.2.3 Goal 3

Goal 3: Canadians derive the benefits of economic efficiency.

Context

As explained in Section 2.3, the Board is responsible for approving natural gas and electricity exports and for approving construction, operation and the tolls and tariffs on interprovincial and international pipelines. The basis of the Board's approach to export regulation is to ensure that Canadians have access to natural gas and electricity on fair market terms and conditions, i.e., that the market is functioning properly.

With respect to pipeline regulation, the Board believes that, where possible, market solutions generally provide the lowest possible cost and broadest consumer choice.

Where market solutions are not possible, regulatory solutions should strive to provide outcomes that provide the benefits normally associated with competitive markets.

The Board also informs the public about energy market trends on an ongoing basis. Providing and interpreting energy market information contributes to the efficient operation of energy markets and thus helps the Board achieve its goal that Canadians derive the benefits of economic efficiency. Finally, in the context of the NEB's operations, economic efficiency embodies regulatory efficiency by eliminating regulatory barriers and striving to minimize costs incurred by parties.

Strategies

- Monitor energy market and business developments and ensure that the acquired knowledge is shared as appropriate internally and externally.
- Pro-actively prepare for regulatory change and ensure that all of its internal resources are actively and efficiently engaged.
- Develop and implement a plan to communicate, internally and externally, its ability and preparedness to deal with major regulatory issues.

Results Achieved

To gauge the success of the Goal 3 strategies, the Board has designed a number of specific measures.

A key indicator that Canadians are receiving the benefits of economic efficiency is that Canadians pay fair market prices for natural gas. In the context of the North American market this means that prices paid for gas in the domestic market should be the same as for gas sold into the export market. Recent price trends suggest that domestic and export prices are converging (see Figure 5).

Figure 5 - Natural Gas Prices at the Alberta Border

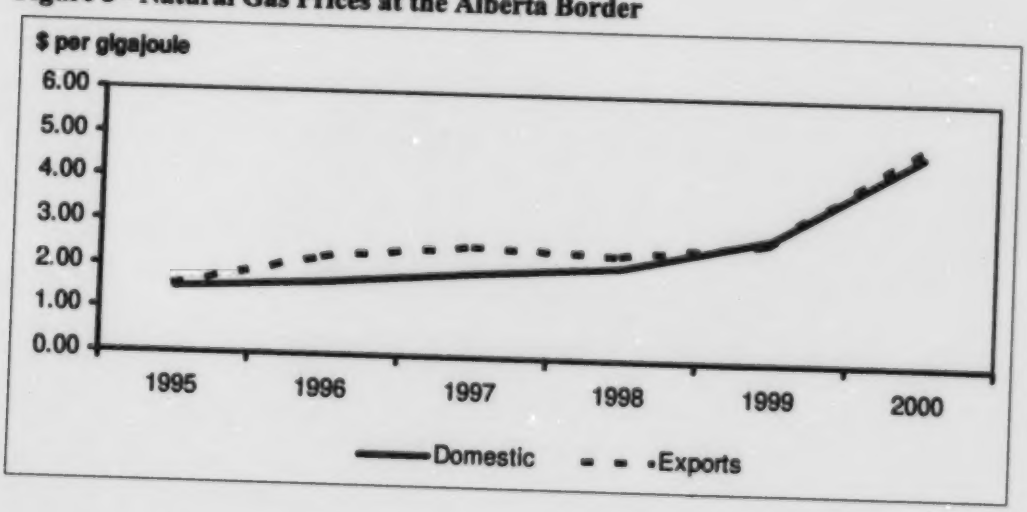

Additional measures and the Board's performance in 2000-2001 are discussed below.

Pipeline companies and shipper representatives are satisfied with the environment and processes created by the Board in which issues concerning traffic, tolls and tariffs are resolved.

For several years the Board has encouraged and supported the establishment of tolls and tariffs on the basis of negotiated settlements. This streamlined process has resulted in cost savings to all parties involved by reducing the number of costly and confrontational public hearings. A pipeline may negotiate with its shippers and other stakeholders to reach agreement on toll and tariff issues, for example the level of tolls, the range of services to be offered, the mechanism for adjusting tolls and the duration of the agreement. Settlements are subject to approval under guidelines set out by the Board. In the event a settlement cannot be reached, there is still the alternative of a public hearing before the Board. This process has been very successful, with only the most difficult-to-resolve toll and tariff issues coming before the Board for arbitration.

In 2000-2001, the TransCanada (TCPL) settlement, in force since 1996, was subject to re-negotiation. While the pipeline and the shippers were not able to arrive at a settlement, TransCanada filed with the Board a tolling structure which was agreed to by many of its stakeholders.

Shipper satisfaction with the level of pipeline tolls, and with the range and choice of services.

As indicated in the previous measure, the difficulty that TCPL and its shippers faced in reaching a settlement may indicate dissatisfaction with tolling and services. However, this dissatisfaction did not result in a complaint to the Board, indicating that parties were satisfied with the process, if not the results achieved to date. In the case of other pipelines, the Board did receive one complaint from shippers that tolls were too high (the Milk River Pipeline) and the Board addressed that issue in a written proceeding.

Board Member and external party satisfaction with Board-produced information.

During the year the Board produced a number of documents pursuant to its responsibility to monitor and report on energy market developments. The Board produced three Energy Market Assessments (EMAs), two on natural gas and one on oil (brief summaries appear below). An important aspect of the EMA program is that the Board augments its analysis by consulting parties with an interest in the respective subject areas, thus ensuring that the reports are timely and relevant.

The Board staff has at least two indications that the Board and the public are satisfied with the information produced in these publications. Regular formal and informal discussions with Board Members ensures their market information needs are met and provides ample opportunity for feedback. Direct feedback from the public, in the form of

telephone discussions, e-mail inquiries and face-to-face meetings, indicates significant interest and a high level of satisfaction with the Board's EMA program. A survey of stakeholders, to be completed in 2001-2002, will establish a more formal baseline of the public's information needs and their opinions of the Board's work in this area.

Canadian Natural Gas Market Dynamics and Pricing was released in November 2000. The report concluded that the natural gas market had been functioning so that Canadian requirements for natural gas were being satisfied at fair market prices.

Short-term Natural Gas Deliverability from the Western Canada Sedimentary Basin 2000-2002 was released in December 2000. This report examined the factors that affect natural gas supply over the short term and presented a deliverability outlook to 2002.

Canada's Oil Sands: A Supply and Market Outlook to 2015. This was the Board's first EMA focussing specifically on crude oil. The main result of this study, which was released in October 2000, was a forecast of the supply and markets for bitumen and synthetic crude oil derived from Canada's oil sands.

In response to concerns among the Canadian public about the level and volatility of natural gas prices, the Board published a series of Frequently Asked Questions (FAQs) and answers on the subject along with the Board's role in approving natural gas exports. The Board published similar information on electricity prices and markets, including information on restructuring of electricity markets in Canada.

More information on the EMAs and FAQs is available at the Board's Web site, at www.neb-one.gc.ca.

Maintain or improve key indicators of regulatory efficiency.

In 2000-2001, the Board focussed on two indicators of regulatory efficiency, cycle times (the time it takes to process an application) and proactive preparation for a possible northern pipeline application by coordination of regulatory processes.

The Board uses cycle times data to track the number, type and processing times of applications it receives. It also analyses the data to help pinpoint areas where it would be beneficial to focus its attention.

In 2000-2001, the Board received nearly 100 applications for small facilities filed under section 58 of the NEB Act, slightly less than the previous fiscal year. Similar to the previous year, the average processing time in 2000-01 was approximately 46 days (Figure 6).

Figure 6 - Cycle Times for Non-Hearing Facilities Applications (Section 58)

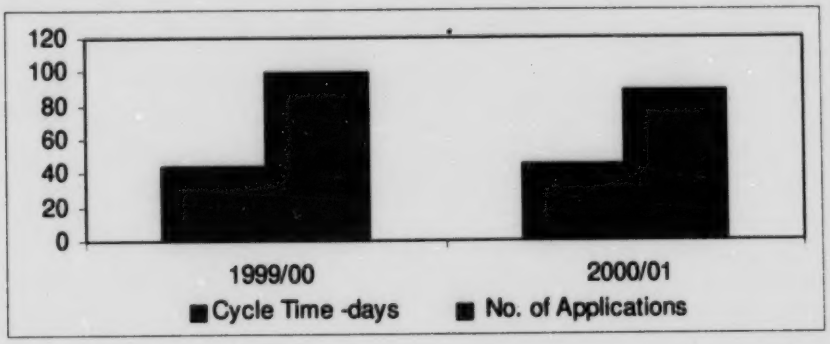

Analysis of the 2000-2001 data indicated that approximately 53 percent of all small facilities applications required the filing of additional information before processing could be completed. These applications took an average of 24 days longer to process than applications that did not require additional information. These data point to the potential for improvement in efficiency that could be achieved if the number of requests for information were reduced, or if applications to the Board were sufficiently complete. Fewer deficiencies in applications would result in fewer requests for additional information; this is one of the anticipated benefits that will be achieved as a result of the Board's work on its Goal 2 initiative aimed at creating guidance materials for applicants.

Cycle times for non-hearing electricity export applications declined to 82 days from 109 days in 1999-2000 (Figure 7). Reduced processing times reflect continued efforts on the part of the Board to ensure that applicants understand filing requirements, thus avoiding delays, and continued management focus on efficiency in processing applications.

Figure 7 - Cycle Times for Non-Hearing Electricity Export Applications

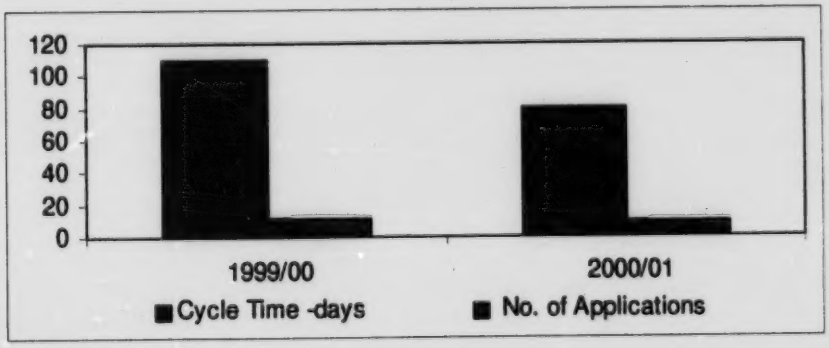

Cycle times were also reduced for applications on frontier lands pursuant to the Board's responsibilities under the COGO Act. For the calendar year 2000 the average was 22 days for 65 applications compared with 32 days for 48 applications in 1999.

Steps taken toward rationalization of the regulatory processes for a potential northern pipeline application are included in the performance in Goal 2, including partnering with other agencies to reduce overlap and preparing for unique issues to be addressed.

It is expected that the Board's Electronic Regulatory Filing system (referred to under Goal 4) will increase regulatory efficiency by expediting the treatment of information pertaining to applications, thus reducing the costs for all participants in these proceedings. ***More comprehensive information regarding economic efficiency is presented in the NEB Annual Report 2000, pp. 34-37.***

3.2.4 Goal 4

Goal 4: The NEB meets the evolving needs of the public to engage in NEB matters.

Context

The Board continued its efforts over the year to improve communication with outside parties and to enhance the ability of interested individuals and organizations to participate in NEB matters. To achieve this goal, Board Members and staff participated in events and initiatives designed to increase understanding and improve access to regulatory processes.

Strategies

Three strategies were identified in the Board's 2000-2001 RPP to achieve this goal.

- Leverage the use of electronic technologies through the implementation of the ERF initiative.
- Continue to communicate pro-actively with key groups of the public in anticipation of engagement needs.
- Develop and implement evolving processes to facilitate public engagement.

Results Achieved

Electronic Regulatory Filing (ERF)

The Electronic Regulatory Filing (ERF) initiative provides the Board and interested parties with a means to create, exchange, use and re-use regulatory information in an electronic form. Officially launched on 1 April 2001, companies may now file their applications electronically. All regulatory documentation, submitted electronically or produced by the Board associated with such an application, is available on-line through the Internet.

Testing of the ERF system in 2000-2001 indicated that there would be more expeditious treatment of information related to an application, including the subsequent information requests from intervenors in the proceeding and the public at large. Participants have demonstrated support for the system which enables increased and improved access to important regulatory information.

In addition to increasing access to regulatory information and expanding opportunities for public engagement, ERF is expected to reduce costs and improve regulatory efficiency. In 2001-2002, the Board will continue the development of full ERF capabilities in cooperation with the Ontario Energy Board and the regulated energy industry.

Board Member Visits to Northern Canada and Montreal

In order to make themselves more accessible to the many organizations and agencies that share common interests with the NEB, Board Members and staff visited two regions of Canada this past year. As discussed under Goal 2, Board Members and staff held discussions in the Yukon and Northwest Territories to better understand energy issues and opportunities from northern and aboriginal perspectives. Meetings were held in Montreal with representatives of government, industry, aboriginal and non-governmental organizations.

Feedback from participants in these discussions indicates they are appreciative of the Board's efforts to engage them and feel the Board has a better understanding of their perspectives. The result is improved confidence that the Board will consider these perspectives in its decision-making.

The Board intends to build on these types of outreach activities in the future to improve communication with key groups in anticipation of engagement needs.

Landowner Survey

As new facilities are proposed, landowners along pipeline or power line routes are affected. Board decisions include whether or not the project should proceed and, if it does, where it should be located and how it should be constructed and operated. Therefore, it is essential that the Board engage landowners during the decision-making process. It is also important to monitor and evaluate landowner attitudes and opinions to confirm that their evolving needs to engage in NEB matters are being met.

The Board developed a standard survey instrument that will be used over time, across pipeline and power line projects, and with multiple samples of landowners. In March 2001, an independent consultant administered a 54-question telephone survey, on matters pertaining to pipeline safety, the environment, socio-economic concerns and the Board's communication processes, to over 350 randomly-selected landowners along pipeline routes across Canada. The results will establish a baseline for a reliable database of

information that will provide an on-going measure of issues falling within the NEB mandate.

Public Engagement Program

The Board is increasingly aware of changing expectations for meaningful public engagement. In recent years, the Board has attempted a number of new approaches in the way it interacts with the public through pre-hearing information sessions, an Alternate Dispute Resolution pilot project, Public Awareness workshops, post-hearing questionnaires, improved landowner communication and increased field inspections.

One demonstration of a change to its public hearing process to enhance public participation was in the Sumas Energy 2 proceeding (an application to construct an international power line between Abbotsford, B.C. and Sumas, Washington). In this case, for the first time, the Board accepted email submissions. This greatly expanded public access to the proceeding and enhanced the ability of the public to express their views for consideration by the Board and other participants.

A new initiative in 2001-2002 is the development of a Public Engagement Program that will eventually guide all of the Board's future interactions with the public. Based on a set of guiding principles, this project will focus the Board's public engagement efforts. It provides a forum for continuous learning so that it meets the evolving needs of the public to be involved in NEB matters. Indicators such as client surveys and other community liaison mechanisms will be used to develop baseline information to assess the effectiveness of this program.

More information regarding public information services, public consultation and landowner engagement is presented in the NEB Annual Report, pp. 38-42.

3.3 Horizontal Themes and Management Issues

3.3.1 Sustainable Development

The NEB is not one of the federal government departments and agencies required by legislation to prepare a sustainable development strategy, and thus the NEB has not formally defined sustainable development in the context of its operations. However, it can be shown that the NEB promotes sustainable development, on the basis of the generally accepted principle that sustainable developments means "meeting the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs, " and that this in turn requires integrating environmental, economic, and social considerations.

For example, Section 52 of the NEB Act states that the Board shall, in making its decisions on the issuance of certificates to construct pipelines, be "... satisfied that the pipeline is and will be required by the present and future public convenience and necessity... " and that "... the Board shall have regard to all considerations that appear to it

to be relevant ... " including "any public interest that may be affected ..." The Board typically assesses environmental, economic, market and social considerations in making decisions, including matters pertaining to safety. Safety and environmental inspections and audits are conducted during the construction and operation of these facilities.

The NEB has committed within its Environmental Policy to promote sound environmental decision-making throughout its activities, consistent with the principles of sustainable development. Furthermore, as a step toward sustainable development (as noted in the discussion under Goal 2) the Board has developed the EMP program, based on ISO 14001 principles. As described earlier, the EMP is used to: set priorities; establish work plans; and promote continual improvement in achieving positive environmental results.

Another example of how the Board promotes sustainable development is with respect to applications to the Board to export crude oil or natural gas. Section118 of the NEB Act directs the Board to "satisfy itself that the quantity of oil or gas to be exported does not exceed the surplus remaining after due allowance has been made for the reasonably foreseeable requirements in Canada." The NEB discharges its responsibilities by the Market-Based Procedure for gas exports and Fair Market Access tests for oil and electricity (Section 119 of the NEB Act pertains to electricity). The concept underlying these mechanisms is that efficient (competitive) markets will best ensure that the current and future needs of Canadians are met. Toward this end, the Board monitors energy markets and provides information on the current state and outlook for these markets in the form of Energy Market Assessments and notably, in the Board's periodic long-term outlook for Canadian energy supply and demand.

Implementing the principles of sustainable development is also illustrated in the NEB's internal activities. This includes the Board's participation in the Alberta Common Services Council Committee on Sustainable Development, toward the development of sustainable operating practices. For the past several years the Board staff has participated in the annual Calgary Transit Commuter Challenge and have won that event each year in its corporate category.

3.3.2 Partnerships

The NEB cooperates with other government regulatory departments and agencies to reduce regulatory overlap and augment knowledge and skills of the NEB staff, thus leading to more efficient decisions and provision of energy market information. A list of these arrangements, including brief descriptions, is contained in Appendix E.

3.3.3 Management Initiatives

The NEB is an active partner with Treasury Board Secretariat on major change initiatives of the Government of Canada. During 2000-01, progress has been made in management change initiatives such as the Service Improvement Initiative, Government of Canada On-Line, Modern Comptrollership, Improved Reporting to Parliament, Program Integrity and Development of an Exemplary Workplace.

The NEB has taken steps toward improving the services we provide to Canadians. The long-term goal is to be able to effectively measure the public's level of satisfaction with NEB services and their interaction with NEB staff.

As an initial step in this process, staff attended the Service Improvement Initiative Learning Event sponsored by the Treasury Board of Canada. Following up on this initiative, the NEB named a representative to serve on the Alberta Service Committee, a sub-committee of the Alberta Federal Council. This committee is mandated to improve the delivery of federal services in Alberta with a goal of at least a 10 percent improvement in client satisfaction by 2005.

In the meantime, the NEB is currently reviewing the questionnaire it uses to obtain feedback on the extent of satisfaction of clients, particularly individuals who participated in hearings, public information sessions or other Board events. In addition, the Board established a baseline for measuring the satisfaction of landowners living along pipeline routes through a nation-wide telephone survey.

The NEB is also nearing completion of a review of its public information bulletins toward facilitating understanding by readers.

The Board is committed to improving Canadian's access to services through the Internet. This year, the Electronic Regulatory Filing (ERF) initiative was launched providing companies seeking approval for energy projects with an opportunity to file their applications electronically. Members of the public interested in participating in the application process can now access project information and all Board documents related to the application on-line.

They may also submit their comments regarding an application electronically. Work continues on the redesign of the Board's Web site in order to meet Government On-Line and Common Look and Feel standards.

Under the Modern Comptrollership and Improved Reporting to Parliament initiatives, the focus was on staff development, policy and systems resulting in the successful implementation of the Financial Information Strategy (FIS) on April 1, 2001. In order to best position the organization for success in the FIS component, the capacity check phase of the Comptrollership initiative was deferred to a future fiscal period. Within the Comptrollership initiative the ground work was laid in 2000-01 for an Integrated

Management Systems project at the NEB to commence in 2001-02 with a view to integrating financial and non-financial data.

The NEB's energy regulation and advice program has been reviewed within the context of the Treasury Board Program Integrity initiative. This review identified a need to develop competencies in specific skill sets: it also identified clear development aspects for staff. A project to define competencies was initiated and competency frameworks for the job families in the program delivery Business Units were completed in 2000-01. This project will continue in the next fiscal year for the program support Business Units.

To contribute to the management initiative of developing an exemplary workplace, the Board has introduced additional flexibility in managing employee work-time for an appropriate work/life balance. In addition, the Board has collaborated with unions and employees in resolving workplace issues such as harassment, recognition, and currently, alcohol in the workplace. Fairness, trust and honesty remain the cornerstone of employee relations at the Board.

3.3.4 Procurement

Where possible, the NEB purchases a portion of the supplies for its operations from aboriginal companies. Consistent with the Procurement Strategy for Aboriginal Business Achievements, the NEB establishes annual performance targets and assesses and seeks out opportunities to increase these purchases. In 2000, the Board surpassed its objective for the dollar value of contracts awarded by 17 percent.

3.3.5 Follow-up to the Auditor General's Report, December 1998

The Office of the Auditor General (OAG) conducted a comprehensive audit of the NEB in 1998 (OAG report, Chapter 13). This audit identified several areas for improvement and made seven recommendations. All of these recommendations were accepted by the NEB and action plans were implemented. In December 2000 (OAG report, chapter 28), in a follow-up to the 1998 audit, the OAG reported "The Board has made a good effort to meet its commitments and implement the recommendations. Progress has been slower than anticipated in some areas but is on track for full implementation of recommendations in the near future. The Board has taken the tasks seriously and assigned senior staff to ensure successful completion." Subsequent to that report, the OAG advised that they have concluded that all outstanding items are completed.

Appendix A: Financial Information

A. Financial Overview

The National Energy Board continually strives to improve the efficiency and effectiveness of its operations and to rationalize costs related to agency performance. The Board's operating budget is directly affected by activity levels in the Canadian energy sector. During the last fiscal year, hearing-related activities experienced a decrease, while Northern-related activities increased due to market conditions and energy demand. In addition to the Board's planned expenditures of $29.2 million, the Board received supplementary funding in the amount of $2.9 million for a total of $32.1 million in appropriations.

The supplementary funding of $2.9 million was required to cover $1.4 million for additional operating resources, $1.0 million for compensation for collective bargaining, and $0.5 million to cover adjustments to the Employee Benefit Plan (EBP).

The list or Financial Tables that follows presents an overview of the National Energy Board's 2000-2001 financial performance. It should be noted that the Contingent Liabilities Table is not included in this year's report since there were no significant liabilities as of March 31, 2001.

Table 1 - Summary of Voted Appropriations
Table 2 - Comparison of Total Planned to Actual Spending
Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
Table 4 - Revenue

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

B. Financial Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($millions)				
		2000-2001		
Vote	National Energy Board	Planned Spending	Total Authorities	Actual
30	Operating Expenditures	25.3	27.7	26.2
(S)	Employee Benefit Plan (EBP)	3.9	4.4	4.4
	Total NEB	**29.2**	**32.1**[1]	**30.6**

1 The difference between planned spending and total authorities is attributable to: $1.4 million for additional operating resources; $1.0 million for compensation for collective bargaining; and $0.5 million for EBP adjustments.

Table 2 - Comparison of Total Planned to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending ($millions)			
	2000-2001		
National Energy Board	Planned	Total Authorities	Actual
FTEs	286.0	286.0	**284.6**
Operating	29.2	32.1	**30.6**
Capital	-	-	-
Voted Grants & Contributions			
Total Gross Expenditures	**29.2**	**32.1**	**30.6**
Less:			
Respendable Revenues[1]	-	-	-
Total Net Expenditures	**29.2**	**32.1**	**30.6**
Other Revenues & Expenditures			
Non-respendable Revenues[2]	(30.5)	(30.5)	**(30.7)**
Cost of Services Provided by Other Departments	4.7	4.7	**4.8**
Net Cost of Program	3.4	6.3	**4.7**

1 These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
2 These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($millions)					
			2000 - 2001		
	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending	Total Authorities	Actual
National Energy Board	53.1[1]	31.5	29.2	32.1	30.6
Total	**53.1**	**31.5**	**29.2**	**32.1**	**30.6**

1 In 1998 the NEB made payments of $22.2 million attributable to settlements with the energy industry relating to relocation costs of the NEB on the move from Ottawa to Calgary. Of the payments made, $21.7 million was for out-of-court settlements and $0.5 million was court awarded.

Table 4 - Revenue

Non-respendable Revenues ($millions)					
			2000 - 2001		
	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
National Energy Board	25.8	28.2	30.5	30.5	30.7
Total Non-respendable Revenues [1]	**25.8**	**28.2**	**30.5**	**30.5**	**30.7**

1 These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

B. Financial Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($millions)				
		2000-2001		
Vote	National Energy Board	Planned Spending	Total Authorities	Actual
30	Operating Expenditures	25.3	27.7	26.2
(S)	Employee Benefit Plan (EBP)	3.9	4.4	4.4
	Total NEB	**29.2**	**32.1**[1]	**30.6**

1 The difference between planned spending and total authorities is attributable to: $1.4 million for additional operating resources; $1.0 million for compensation for collective bargaining; and $0.5 million for EBP adjustments.

Table 2 - Comparison of Total Planned to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending ($millions)			
	2000-2001		
National Energy Board	Planned	Total Authorities	Actual
FTEs	286.0	286.0	**284.6**
Operating	29.2	32.1	**30.6**
Capital	-	-	-
Voted Grants & Contributions			
Total Gross Expenditures	**29.2**	**32.1**	**30.6**
Less:			
Respendable Revenues[1]	-	-	-
Total Net Expenditures	**29.2**	**32.1**	**30.6**
Other Revenues & Expenditures			
Non-respendable Revenues[2]	(30.5)	(30.5)	**(30.7)**
Cost of Services Provided by Other Departments	4.7	4.7	**4.8**
Net Cost of Program	3.4	6.3	**4.7**

1 These revenues were formerly called "Revenues Credited to the Vote".
2 These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($millions)					
			2000 - 2001		
	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Spending	Total Authorities	Actual
National Energy Board	53.1[1]	31.5	29.2	32.1	30.6
Total	**53.1**	**31.5**	**29.2**	**32.1**	**30.6**

1 In 1998 the NEB made payments of $22.2 million attributable to settlements with the energy industry relating to relocation costs of the NEB on the move from Ottawa to Calgary. Of the payments made, $21.7 million was for out-of-court settlements and $0.5 million was court awarded.

Table 4 - Revenue

Non-respendable Revenues ($millions)					
			2000 - 2001		
	Actual 1998-99	Actual 1999-00	Planned Revenues	Total Authorities	Actual
National Energy Board	25.8	28.2	30.5	30.5	30.7
Total Non-respendable Revenues [1]	**25.8**	**28.2**	**30.5**	**30.5**	**30.7**

1 These revenues were formerly called "Revenues Credited to the General Government Revenues (GGR)".

Appendix B: Regulatory Initiatives

Regulatory Instrument	Expected Result and Status
Processing Plant Regulations	• Less prescriptive, more goal oriented regulations for NEB regulated facilities. • Under review by the Department of Justice Canada.
Pipeline Damage Prevention Regulations	• Less prescriptive, more goal oriented regulations for NEB regulated facilities. • Initial consultation complete, draft being developed.
Canada Oil and Gas Diving Regulations	• Less prescriptive, more goal-oriented regulations for activities under the *Canada Oil and Gas Operations Act.* • Mirror Regulations developed under the Accord Implementation Acts. • Under review by the Department of Justice Canada
Canada Oil and Gas Drilling, Production, and Conservation Regulations	• Amalgamation of *Canada Oil and Gas Production and Conservation Regulations* and *Canada Oil and Gas Drilling Regulations.* • Under review by the Department of Justice Canada.
Nova Scotia and Newfoundland Offshore Safety Regulations	• New Regulations that are acceptable to the Accord Area provinces regarding occupational health and safety. • Under review by the Department of Justice Canada.
Canada Oil and Gas Occupational Safety and Health Regulations	• Updated regulations to conform with the *Canada Occupational Safety and Health Regulations* under the *Canada Labour Code.* • Under review by the Department of Justice Canada.
Omnibus Changes to Frontier Regulations	• Incorporation of recommendations made by The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations on numerous regulations under the COGO Act and under the Accord Implementation Acts. • Under review by the Department of Justice Canada
Certificate of Fitness Regulations	• Updating of these regulations to include an additional certifying authority and definitions for onshore and offshore areas. • Under review by the Department of Justice Canada
Offshore Installation Manager Regulations	• New Regulations that are acceptable to the Accord Area provinces regarding qualification of Offshore Installation Manager. • Under review by the Department of Justice Canada

Appendix C: Regulatory Reporting

These tables present a summary of NEB Public Hearings and Non-Hearing Applications from 1 April 2000 to 30 March 2001.

Oral Hearings	Results	Outcomes
• TransCanada PipeLines Limited (RH-1-99)	Decision issued on 13 April 2000, hearing held in Calgary, Alberta from 18 January to 1 February 2000.	Denied a request for amendments to the Interruptible Transportation and Short Term Firm Transportation Toll Schedules
• AEC Suffield Gas Pipeline Inc. (GH-2-2000)	Decision issued on 22 August, hearing held in Calgary, Alberta from 26 to 29 June 2000.	Approved the construction of 97 kilometres (60 miles) of natural gas pipeline at an estimated cost of $22.3 million.
• Maritimes & Northeast Pipeline Limited Partnership (RH-1-2000)	Decision issued on 27 September 2000, hearing held from 26 June to 7 July 2000.	Approved tolls for transportation of natural gas for the period 1 December 1999 to 30 September 2000.
• Trans-Northern Pipelines Inc. (MH-3-2000)	Decision issued on 30 November 2000, hearing held in Toronto, Ontario from 24 to 26 October 2000.	Approved a request to suspend service of a 20 kilometre (12 mile) long products pipeline from Cummer Junction to Trans-Northern's Toronto Harbour Meter Station.
• Ricks Nova Scotia Co. (GH-3-2000)	Decision issued on 22 December, hearing held on 6 and 7 December 2000.	Approved the construction of 12 kilometres (7.5 miles) of natural gas pipeline from northeast British Columbia to Alberta at an estimated cost of $3 million.
• Murphy Canada Exploration Ltd. (GH-1-2001)	Decision issued on 22 February, hearing held in Calgary, Alberta from 15 to 22 February 2001.	Approved the construction of 17.2 kilometres (10.3 miles) of natural gas pipeline from northeast British Columbia to Alberta at an estimated cost of $4.7 million.
• Sumas Energy 2, Inc. (EH-1-2000)	Preliminary hearing held from 18 to 20 January and 19 February. The Board adjourned the hearing *sine die* at the request of the applicant and other parties.	Application to construct an international power line from Sumas, Washington to Abbotsford, British Columbia. The hearing adjourned until further notice.
Written Hearings	**Results**	**Outcome**
• Husky Oil Operations Limited (GWH-1-2000)	Decision issued on 14 April 2000.	An existing gas export licence was extended by one year and the volumes increased accordingly.

The Board completed the following applications and other matters which did not require a public hearing:

Completed Applications without Public Hearings	
Pipeline Matters	632
Frontier Matters	69
Traffic, Tolls and Tariff Matters	32
Natural Gas Matters	114
Electricity Matters	23
Oil Export Matters	126
Natural Gas Liquids Export Matters	107
Other Matters	15

Appendix D: Legislation Administered

Below is a listing of Acts, Regulations, Rules and Guidelines under which the Board operates or has responsibilities.

Acts

National Energy Board Act	RS 1985, c. N-7
Canada Oil and Gas Operations Act	SC 1992, c. 35
Canada Petroleum Resources Act	RS 1985, c. 36 (2nd Supp.)
Canadian Environmental Assessment Act	SC 1992, c. 37
Canada Labour Code	RS 1985, c.L-2
Energy Administration Act	RS 1985, c. E-6
Mackenzie Valley Resource Management Act	SC 1998, c. 25
Northern Pipeline Act	RS 1985, c. N-26

Regulations Pursuant to the National Energy Board Act

National Energy Board Cost Recovery Regulations	SOR/91-7
National Energy Board Export and Import Reporting Regulations	SOR/95-563
Gas Pipeline Uniform Accounting Regulations	SOR/83-190
Oil Pipeline Uniform Accounting Regulations	CRC, Vol. XI, c.1058
Oil Product Designation Regulations	SOR/88-216
Onshore Pipeline Regulations, 1999	SOR/99-294
National Energy Board Part VI (Oil and Gas) Regulations	SOR/96-244
National Energy Board , Electricity Regulations	SOR/97-130
National Energy Board Pipeline Crossing Regulations, Part I	SOR/88-528
National Energy Board Pipeline Crossing Regulations, Part II	SOR/88-529
Power Line Crossing Regulations	SOR/95-500
National Energy Board Substituted Service Regulations	SOR/83-191
Toll Information Regulations	SOR/79-319
National Energy Board Order No. MO-62-69	CRC, Vol. X1, c.1055
National Energy Board Rules of Practice and Procedure, 1995	SOR/95-208
Pipeline Arbitration Committee Procedures	SOR/86-787

Regulations Pursuant to the Canada Oil and Gas Operations Act

Canada Oil and Gas Certificate of Fitness Regulations	SOR/96-114
Canada Oil and Gas Diving Regulations	SOR/88-600
Canada Oil and Gas Drilling Regulations	SOR/79-82
Canada Oil and Gas Installations Regulations	SOR/96-118
Canada Oil and Gas Geophysical Operations Regulations	SOR/96-117
Canada Oil and Gas Production and Conservation Regulations	SOR/90-791
Canada Oil and Gas Operations Regulations	SOR/83-149
Oil and Gas Spills and Debris Liability Regulations	SOR/87-331

Regulations Pursuant to the Canadian Environmental Assessment Act

Law List Regulations	SOR/94-636
Inclusion List Regulations	SOR/94-637
Comprehensive Study List Regulations	OR/94-638
Exclusion List Regulations	SOR/94-639
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280
Regulations Respecting the Coordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491

Regulations Pursuant to the Mackenzie Valley Resource Management Act

Preliminary Screening Requirement Regulations	SOR/99-12
Exemption List Regulations	SOR/99-13
Mackenzie Valley Land Use Regulations	SOR/98-429

Regulations Pursuant to the Canada Labour Code Part II

Canada Occupational Safety and Health Regulations	SOR/86-304
Oil and Gas Occupational Safety and Health Regulations	SOR/87-612
Safety and Health Committees and Representatives Regulations	SOR/86-305

Appendix E: Cooperation with Other Government Regulatory Departments and Agencies

The Board cooperates with other agencies, to reduce regulatory overlap and provide more efficient regulatory services.

Natural Resources Canada (NRCan)

In 1996, the Board signed a Memorandum of Understanding (MOU) with NRCan to reduce duplication and increase cooperation between the agencies. This MOU covers items such as data collection, the enhancement of energy models and special studies. The MOU was renewed in January 2000.

Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA)

The NEB has been an active participant in CEAA's five-year program review. In addition, the NEB has worked with CEAA over the past year as part of a federal northern task force and has formed a joint NEB-CEAA panel for the review of a pending regulatory application.

Northern Pipeline Agency (NPA)

The Board provides technical and administrative assistance to the NPA, which, pursuant to the Northern Pipeline Act, has primary responsibility for overseeing the planning and construction of the Canadian portion of the proposed Alaska Natural Gas Transportation System by Foothills Pipe Lines Ltd. Kenneth W. Vollman, serves as Administrator and Designated Officer of the NPA.

Transportation Safety Board of Canada (TSB)

While the Board has exclusive responsibility for regulating the safety of oil and gas pipelines under federal jurisdiction, it shares the responsibility for investigating pipeline incidents with the TSB. The roles and responsibilities of each body with regard to pipeline accident investigations are outlined in a MOU between the two Boards.

Yukon Territory Department of Economic Development (DED)

The NEB continues to work with Yukon officials to facilitate the transfer of oil and gas regulatory responsibilities in accordance with the Yukon Accord Implementation Agreement. The Board provides expert technical advice to the DED.

Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB)

In late 2000, the NEB and the MVEIRB signed a MOU to establish a cooperative framework for environmental impact assessment in the Mackenzie Valley. NEB staff are actively engaged with other federal departments and regulators in both the Northwest Territories and Yukon in defining future regulatory needs and processes.

Regulatory Boards and Agencies in the Mackenzie Valley - Beaufort Sea Region

Since November 2000, the NEB has participated in regulatory coordination discussions with 12 other boards and agencies who share jurisdiction in the Mackenzie Valley - Beaufort Sea region. These talks are a key part of the NEB's preparation for a major northern gas pipeline application. The discussions were well-advanced by the end of FY 2000-2001, and the NEB and the other agencies have committed to develop a coordination plan by fall 2001. The other agencies involved include: the Canadian Environmental Assessment Agency, the Department of Indian Affairs and Northern Development, the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, Mackenzie Valley Land and Water Board, the Sahtu Land and Water Board, the Gwich'in Land and Water Board, the NWT Water Board, the Environmental Impact Screening Committee and the Environmental Impact Review Board for the Inuvialuit Settlement Region, Inuvialuit Land Administration, Inuvialuit Game Council and the Government of the Northwest Territories.

Alberta Energy and Utilities Board (EUB)

The Board has a MOU with the EUB on Pipeline Incident Response. The agreement provides for mutual assistance and a faster and more effective response by both boards to pipeline incidents in Alberta.

The Board and the EUB maintained their commitment to using a common reserves database for oil and gas reserves in Alberta. Both Boards are committed to developing more efficient methods for maintaining estimates of reserves and to exploring other opportunities for cooperation.

Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board (C-NOPB) and Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (CNSOPB)

The Chairs of the NEB, the C-NOPB, and the CNSOPB together with executives from Newfoundland and Nova Scotia Departments of Energy and NRCan, form the Oil and Gas Administrators Advisory Council (OGAAC). The OGAAC members discuss and decide on horizontal issues affecting their respective organizations to ensure harmonization and a common approach on oil and gas exploration and production issues across Canada. The NEB, C-NOPB, and CNSOPB staff work together to review, update and amend regulations and guidelines affecting oil and gas activities on Accord Lands.

The NEB's staff also provides technical expertise to NRCan, C-NOPB, and CNSOPB on technical matters of mutual interest, such as reservoir assessment, occupational safety and health, diving, drilling and production activities. Two CNSOPB staff have also served as NEB Inspection Officers.

Human Resources Development Canada (HRDC)

The Board has a MOU with HRDC to administer the Canada Labour Code (CLC) for NEB regulated facilities and activities and to coordinate these safety responsibilities under the COGO Act and the NEB Act. Several NEB staff members are also CLC safety officers.

Ontario Energy Board (OEB)

The Board is continuing joint development of its ERF initiative with the OEB and key participants from the regulatory community. This joint development will ensure that regulatory participants who deal with both Boards will see a consistent approach in the electronic filing and retrieval of regulatory documents.

Nova Scotia and Newfoundland

The Board has a MOU with NRCan by which the Board provides advice and assistance to NRCan and the provinces of Newfoundland and Nova Scotia in drafting federal and provincial versions of regulations which pertain to the off-shore areas under joint resource management accords.

British Columbia Ministry of Energy and Mines (MEM)

The Board and MEM maintained their commitment to using a common reserves database for oil and gas reserves in British Columbia. Both organizations are committed to developing more efficient methods for maintaining estimates of reserves and to exploring other opportunities for cooperation.

Canadian Association of Members of Public Utility Tribunals (CAMPUT)

Board members and staff play a leading role in organizing and speaking at CAMPUT conferences, including the May 2000 International Forum on Energy Regulation. Members and staff also sat on the executive committee of the Association, promoting the education and training of members and staff of public utility tribunals.

National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)

Board members regularly participate in meetings of the U.S. NARUC, particularly with respect to developments in U.S. gas markets that may affect cross-border trade in natural gas.

Appendix F: Agency Organization

Structure and Personnel

The Board is structured into five business units, reflecting major areas of activity: Applications; Commodities; Operations; Corporate Services and Information Management. These units are the equivalent of service lines in Treasury Board terminology. Three other units, Legal Services, Professional Leadership, and the Secretary of the Board, provide specialized services to the five business units.

Business Unit Descriptions

Applications

The Applications Business Unit is responsible for the processing and assessment of regulatory applications submitted under the NEB Act. These fall primarily under Parts III and IV of the NEB Act, corresponding to facilities, tolls and tariffs. Applications is also responsible for the financial surveillance and audits of NEB-regulated pipelines. The Business Leader of Applications is accountable for this Unit.

Commodities

The Commodities Business Unit is responsible for assisting the Board in fulfilling its mandate through energy industry and marketplace surveillance, including the outlook for the demand and supply of energy commodities in Canada, the updating of guidelines, and regulations relating to energy exports as prescribed by Part VI of the NEB Act. It is also responsible for the disposition of applications for exports of gas, oil and natural gas liquids, imports of natural gas and the disposition of applications concerning electricity exports and international power lines. The Business Leader of Commodities is accountable for this Unit.

Operations

The Operations Business Unit is accountable for safety and environmental matters pertaining to facilities under the NEB Act, the COGO Act and the CPR Act. It conducts safety and environmental inspections and audits, investigates accidents, monitors emergency response procedures, regulates the development of hydrocarbon resources in non-accord frontier lands, and develops regulations and guidelines with respect to the above. The Business Leader of Operations is accountable for this Unit.

Corporate Services

The Corporate Services Business Unit is responsible for providing those services necessary to assist the Board in its management of human, materiel and financial resources. The Business Leader of Corporate Services is accountable for this Unit.

Information Management

The Information Management Business Unit is responsible for developing and implementing an information management strategy for the Board and disseminates the information required by external stakeholders. The Business Leader of Information Management is accountable for this Unit.

Legal Services

The Legal Services Team provides legal advice for both regulatory and management purposes. General Counsel is accountable for this Team.

Professional Leadership

The Professional Leadership Team has the responsibility for maintaining and enhancing technical expertise within the Board in the economic, environment and engineering fields. Each of the three leaders is accountable for his or her respective professional field.

Secretary of the Board

The Regulatory Services Team provides high-level administrative and regulatory support. The Secretary of the Board is accountable for this Team.

NEB Organizational Structure

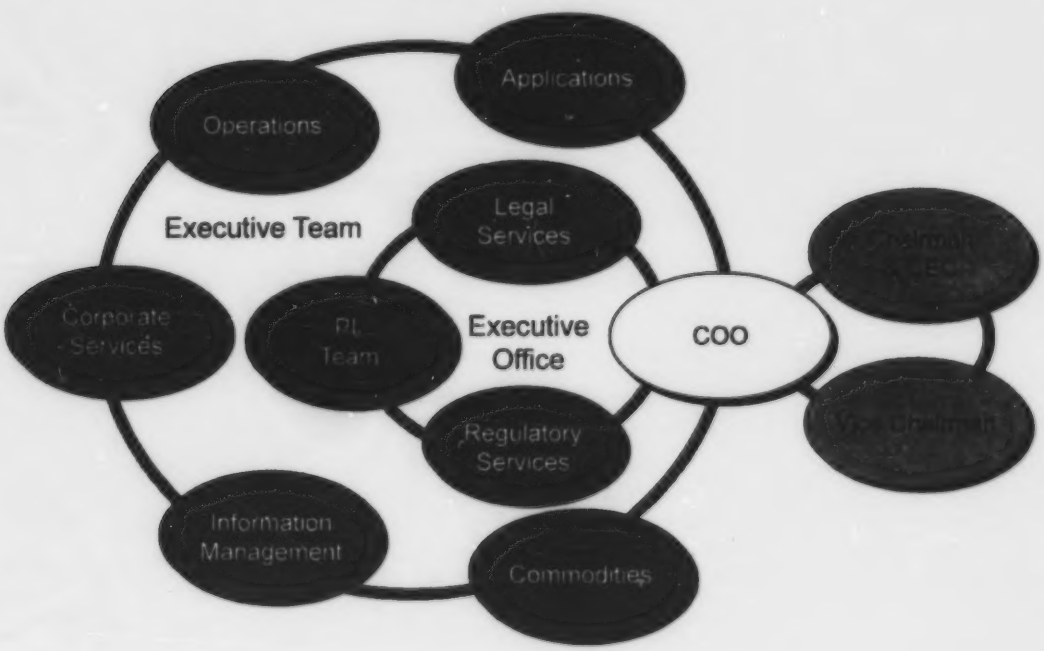

Appendix G: Other Reports

Annual Report 2000, National Energy Board at www.neb-one.gc.ca for additional information on program result and initiatives.

Appendix H: Contacts for Further Information

National Energy Board
444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8

Telephone: (403) 292-4800
Facsimile: (403) 292-5503
Internet: www.neb-one.gc.ca

Kenneth W. Vollman	Chairman and Chief Executive Officer
Judith Snider	Vice-Chairman
Gaétan Caron	Chief Operating Officer
Brenda Kenny	Business Leader, Applications
Terrance Rochefort	Business Leader, Commodities
John McCarthy	Business Leader, Operations
Valerie Katarey	Business Leader, Corporate Services
Byron Goodall	Business Leader, Information Management
Judith Hanebury	General Counsel
Michel Mantha	Secretary of the Board
Peter Schnell	Team Leader, Planning and Reporting

BUDGET DES DÉPENSES

Office national de l'énergie

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/7-2001
ISBN 0-660-61702-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :
Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Office national de l'énergie

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

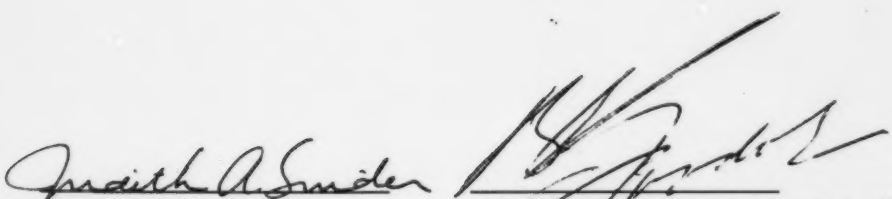

Kenneth W. Vollman
Président
Office national de l'énergie

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles Canada

Table des matières

Partie 1 : Message du président 1
Partie 2 : Contexte de fonctionnement de l'organisme 5
2.1 Mandat 5
2.2 Facteurs socio-économiques 5
2.3 Contexte de réglementation 7
2.4 Cadre de résultats 8
2.5 Dépenses de l'organisme 9
Partie 3 : Réalisations en matière de rendement 11
3.1 Introduction 11
3.2 Buts stratégiques 11
3.2.1 But 1 11
3.2.2 But 2 15
3.2.3 But 3 20
3.2.4 But 4 25
3.3 Thèmes horizontaux et questions de gestion 28
3.3.1 Développement durable 28
3.3.2 Partenariats 29
3.3.3 Initiatives de gestion 29
3.3.4 Approvisionnement 31
3.3.5 Suite donnée au rapport du Vérificateur général du Canada de décembre 1998 31
Annexe A : Information financière 33
A. Aperçu 33
B. Tableaux financiers 34
Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés 34
Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 34
Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 35
Tableau 4 - Recettes 35
Annexe B : Initiatives de réglementation 37
Annexe C : Compte rendu des activités de réglementation 39
Annexe D : Lois appliquées 41
Annexe E : Coopération avec d'autres ministères et organismes de réglementation 43
Annexe F : Structure de l'organisme 47
Annexe G : Autres rapports 50
Annexe H : Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires 51

Liste des figures et des tableaux

Tableau 1 - Responsabilités de l'ONÉ 8
Tableau 2 - Ressources utilisées 10
Figure 1 - Gazoducs 7
Figure 2 - Cadre de la gestion axée sur les résultats 9
Figure 3 - Indicateurs de rendement (sécurité) 12
Figure 4 - Programme de gestion environnementale 16
Figure 5 - Prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta 21
Figure 6 - Délais de traitement des demandes visant des installations n'exigeant pas la tenue d'une audience (de l'article 58) 24
Figure 7 - Délais de traitement des demandes visant l'exportation d'électricité n'exigeant pas la tenue d'une audience 25

Partie 1 : Message du président

D'après une publication du Conseil du Trésor intitulée *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes - Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, pour pratiquer une gestion axée sur les résultats, il faut définir clairement les résultats à obtenir, mettre en œuvre le programme ou le service, mesurer et évaluer le rendement puis, au besoin, apporter des ajustements dans un but d'amélioration continue.

Je suis heureux de signaler que l'Office national de l'énergie (l'ONÉ ou l'Office) concentre de plus en plus ses activités sur les résultats, pour le bien des Canadiens et des Canadiennes. Le présent rapport est le troisième de l'ONÉ qui traite du rendement en fonction de ses quatre buts stratégiques. Nos plans stratégiques ont certes été mis à jour d'une année à l'autre, et l'évolution du contexte social a présenté de nouveaux défis, mais les buts de l'Office n'ont pas changé :

> *Les installations réglementées par l'ONÉ sont sécuritaires et perçues comme telles*
>
> *Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels*
>
> *Les Canadiens et les Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique*
>
> *L'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public*

L'ONÉ est fier d'affirmer que tous les employés comprennent ces buts et, par conséquent, sont en mesure d'adapter leur travail aux orientations de l'Office. Chaque année, à quatre reprises, tous les employés sont appelés à évaluer le rendement de l'organisation au regard de ces buts, cerner les mesures concrètes que nous devons prendre pour agir sur les résultats futurs et ajuster nos stratégies et processus opérationnels au besoin, comme toute organisation intelligente doit constamment le faire.

Le présent rapport sur le rendement de l'Office au regard de ses quatre buts stratégiques est donc au coeur même de ses efforts de gestion axée sur les résultats. Il nous permet de renseigner les Canadiens et les Canadiennes sur la valeur que nous croyons avoir créée pour leur compte, les succès que nous pensons avoir obtenus et les étapes qui selon nous restent à franchir.

À notre avis, et comme le révèlent les pages qui suivent, les installations que nous réglementons dans l'intérêt public sont sécuritaires. Les incidents peu nombreux, qui continuent de décroître, en témoignent, à l'instar du très faible nombre de ruptures de pipelines. L'Office s'est donné comme objectif de réduire le nombre de ruptures de pipelines à zéro, en collaboration avec les sociétés exploitantes. Même s'il est plus difficile d'évaluer les perceptions sur la sécurité du public, notons qu'en 2000-2001, pour

la première fois, nous avons recueilli des données de base, pour la plupart sous forme de sondages auprès du public, grâce auxquelles nous pourrons mesurer nos progrès dans les années à venir.

Nous croyons aussi que l'environnement des installations qui sont de notre ressort est bien protégé, conformément aux normes d'excellence environnementale d'aujourd'hui. Nous avons recueilli en 2000-2001 des données de base qui nous permettront de mesurer notre rendement futur. Ces données comprennent des observations sur le terrain de l'état final de l'environnement sur près de 1 400 km de canalisations récemment construites. L'Office n'a observé aucun problème environnemental majeur au terme de deux à quatre saisons de végétation. Le défi qui nous attend dans les années à venir sera de raffermir nos indicateurs de rendement en cette matière et de faire rapport de manière cohérente d'une année à l'autre sur notre rendement réel en termes de résultats concrets pour les Canadiens et les Canadiennes.

La population canadienne a de nouveau profité de l'efficience économique du secteur énergétique. Toutefois, partout au pays, les prix élevés de l'énergie ont créé des difficultés considérables pour de nombreuses familles et entreprises. Nous croyons néanmoins que le marché a réagi aux prix plus élevés sous forme de baisses de la demande pour certaines sources d'énergie et de recrudescence de l'activité en amont pour accroître l'offre.

L'offre raréfiée sur le marché du gaz naturel a stimulé l'intérêt pour la mise en valeur des réserves de gaz au large de la côte Atlantique et dans le Nord. L'Office se prépare à entendre des demandes visant la construction de pipelines qui transporteraient cette ressource vers les marchés. Nous nous sommes joints à d'autres organismes pour coordonner toutes les exigences réglementaires qui s'appliquent à ces projets pipeliniers.

Nous avons commencé à observer les effets de la restructuration des marchés de l'électricité et à nous préparer pour les conséquences de ce processus sur la charge de travail future de l'Office. Nous prévoyons le dépôt d'un plus grand nombre de demandes d'exportation d'électricité, et de construction et d'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité.

Nous ne disposons pas encore d'une méthode efficace pour mesurer rigoureusement notre rendement en ce qui concerne la participation du public et l'évolution de ses besoins à cet égard. Nous concevrons des indicateurs de rendement en 2001-2002 et traiterons des progrès réalisés dans notre prochain rapport sur le rendement. Entre-temps, l'Office a sondé les propriétaires fonciers touchés par la construction et l'exploitation des pipelines ainsi que les participants aux instances de l'ONÉ. Les résultats de ces sondages serviront à préciser le genre de mesures que nous devons prendre pour améliorer les modes de participation de la population canadienne. Nous pourrons également puiser à cette source d'information les données de base essentielles à l'évaluation objective de notre rendement futur.

J'espère que ce Rapport sur le rendement saura démontrer que l'Office, en 2000-2001, a contribué, encore une fois et de manière appréciable, à la qualité de la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Le président,

Kenneth W. Vollman

Partie 2 : Contexte de fonctionnement de l'organisme

2.1 Mandat

L'Office national de l'énergie (l'Office ou l'ONÉ) est un tribunal indépendant dont les responsabilités lui sont conférées en vertu de dispositions législatives telles que la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et la *Loi sur le pipe-line du Nord*. L'Office s'acquitte de son mandat de réglementation en matière de pipelines, et de mise en valeur et de commerce des ressources énergétiques, depuis 1959.

L'ONÉ aspire à être reconnu comme un chef de file dans la réglementation des questions économiques, environnementales et de sécurité. En poursuivant cette mission, l'Office contribue à la réalisation des objectifs déterminants du gouvernement fédéral. Comme l'indiquait le discours du Trône, le gouvernement continuera de collaborer avec les Canadiens et les Canadiennes à la création d'occasions qui rehaussent la qualité de la vie de toute la population. L'Office considère que la protection de l'intérêt public par la réglementation des questions économiques, environnementales et de sécurité est un élément important de la notion de qualité de la vie. C'est dans ce domaine que l'Office peut jouer un rôle important pour aider le gouvernement à atteindre ses objectifs généraux.

2.2 Facteurs socio-économiques

Prix élevés du gaz naturel

Les hausses rapides des prix du gaz naturel au cours de la période visée par le rapport ont obligé certains consommateurs à réduire leur consommation ou à utiliser des combustibles de rechange. Ceux qui étaient dans l'impossibilité de réduire leur consommation ont éprouvé des difficultés financières. En termes de pourcentage, les hausses ont été plus élevées dans l'Ouest canadien que dans les provinces de l'Est. En décembre et janvier, les prix en vigueur en Colombie-Britannique se sont désengagés de ceux du reste du pays pour atteindre des sommets record. Cette conjoncture, jumelée à l'évolution des marchés du pétrole et de l'électricité, a fait passer les enjeux énergétiques à l'avant-scène des préoccupations de la population canadienne.

L'Office a été appelé à expliquer au public l'origine des hausses de prix du gaz naturel et le fonctionnement des marchés du gaz naturel et de l'électricité au Canada. Pour ce faire, il a publié deux rapports, le premier sur la dynamique du marché du gaz naturel et le second sur les prévisions à court terme concernant la productibilité de gaz naturel. Auparavant, l'Office avait affiché une foire aux questions sur le sujet dans son site Web.

Hausse des prix de l'électricité et pannes en Californie

En Californie, les prix élevés de l'électricité et les pannes en série ont favorisé les exportations d'électricité depuis le Canada. Par conséquent, les demandes concernant les licences d'exportation et les plans de construction de lignes internationales de transport d'électricité ont été plus nombreux. La charge de travail de l'Office résultant de ces demandes de licences et de construction (par exemple la demande visant la ligne de transport d'électricité reliant Abbotsford, en C.-B., et Sumas, dans l'État de Washington) s'est amplifiée en conséquence.

Exploration et mise en valeur dans le Nord canadien et au large de la Nouvelle-Écosse

Les prix élevés et la croissance limitée de l'offre en provenance des bassins traditionnels incitent l'industrie à intensifier ses activités d'exploration dans le Nord canadien et au large de la Nouvelle-Écosse. L'activité dans le Nord a ranimé les plans d'extraction du gaz naturel dans le delta du Mackenzie et en Alaska, et du transport de cette ressource vers les marchés du Sud. L'ONÉ coopère avec les organismes de réglementation du Nord pour coordonner l'examen réglementaire des demandes concernant le transport pipelinier depuis cette région. Au large de la Nouvelle-Écosse, l'activité à laquelle on assiste donne à penser qu'il sera nécessaire de procéder à une expansion du gazoduc Maritimes and Northeast (M&NP) au cours des quelques prochaines années.

Concurrence plus vive entre les pipelines

La présence de nouveaux pipelines a intensifié la concurrence sur le marché du transport, jusque-là en grande partie monopolistique. Ainsi, grâce à la mise en service des gazoducs Alliance et Vector, le réseau de TransCanada PipeLines Limited n'est plus l'unique option à la disposition des producteurs de l'Ouest canadien qui vendent du gaz sur les marchés de l'Est du Canada et ceux des États-Unis, tandis qu'une solution de rechange s'offre à l'Est du pays pour s'approvisionner en gaz de l'Ouest canadien (voir la figure 1). La mise en service du pipeline Southern Crossing, en Colombie-Britannique, a permis aux consommateurs de cette province de s'approvisionner en Alberta.

En 2000, pour la première fois, les provinces de l'Atlantique ont obtenu l'accès au gaz naturel. Le projet de l'île de Sable, entré en production à la fin de 1999, a permis de desservir principalement les marchés du nord-est des États-Unis grâce à M&NP. Les latéraux mis en service en 2000 et 2001 ont toutefois permis de développer des marchés gaziers en Nouvelle-Écosse (Halifax, Point Tupper) et au Nouveau-Brunswick (Saint John).

Figure 1 - Gazoducs

Nota : Le pipeline Southern Crossing n'est pas réglementé par l'ONÉ.

Le public s'intéresse davantage aux enjeux énergétiques

Des projets de mise en valeur de ressources énergétiques voient le jour partout au Canada. Les Canadiens et Canadiennes insistent pour avoir voix au chapitre et s'attendent à participer davantage aux processus décisionnels qui influent sur leur environnement. L'ONÉ s'est donc attardé plus longuement sur les perspectives des différentes régions du pays et a adapté ses processus d'audience pour inciter la population à participer activement, ce qui ne peut manquer d'améliorer les décisions de l'Office.

2.3 Contexte de réglementation

L'ONÉ exerce les pouvoirs de réglementation que lui confèrent les lois et règlements connexes qu'il doit appliquer (voir l'annexe D). Il remplit également une fonction de conseil, de son propre chef ou en vertu de ces lois. Ces deux grandes sphères de compétence sont présentées sommairement dans le tableau ci-après; elles constituent le secteur d'activité de l'ONÉ.

Un cadre réglementaire efficace est un aspect important du bon fonctionnement de toute société. Protéger l'intérêt public sur le plan de la sécurité, de la protection environnementale et de l'efficience économique est un rôle primordial que doivent jouer le gouvernement en général et l'ONÉ en particulier. L'ONÉ a donc défini sa raison d'être comme suit : *promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique dans l'intérêt public canadien, tout en respectant les droits individuels et en s'en tenant au mandat que le Parlement lui a conféré au chapitre de la réglementation des pipelines, et de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques.*

Tableau 1 - Responsabilités de l'ONÉ

Réglementation	Fonction de conseil
Réglementer, dans l'intérêt public, les aspects suivants des industries gazière, pétrolière et de l'électricité : • la construction et l'exploitation des pipelines; • la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées; • le transport ainsi que les droits et tarifs pipeliniers; • les exportations de pétrole, de gaz et d'électricité, et les importations de gaz et de pétrole; • les activités de mise en valeur du pétrole et du gaz sur les terres pionnières qui ne sont assujetties à aucun accord fédéral-provincial.	Offrir des conseils au ministre de Ressources naturelles Canada concernant la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques, par ce qui suit : • la surveillance du secteur de l'énergie; • des conseils au gouvernement fédéral; • la publication de rapports publics.

2.4 Cadre de résultats

Dans le cadre de résultats de l'Office, les cinq secteurs contribuent à la matérialisation de l'effet stratégique global visé par l'organisation, soit de procurer des avantages socio-économiques aux Canadiens et aux Canadiennes par la réglementation de certains domaines de l'industrie énergétique canadienne. Cet effet stratégique est le résultat vers lequel toutes les activités de l'ONÉ sont orientées. Il représente un résultat à long terme qui doit faire suite aux efforts concertés des différents échelons de gouvernement, de l'industrie et des groupes intéressés. Il prend appui sur les quatre buts stratégiques de l'ONÉ. À l'Office, les stratégies et critères de mesure se rapportant à chacun de ces buts, tels qu'il sont décrits dans le *Rapport sur les plans et priorités (RPP)*, constituent le point de convergence visé par l'information sur le rendement.

Ce cadre est illustré dans la figure ci-après :

Figure 2 - Cadre de la gestion axée sur les résultats

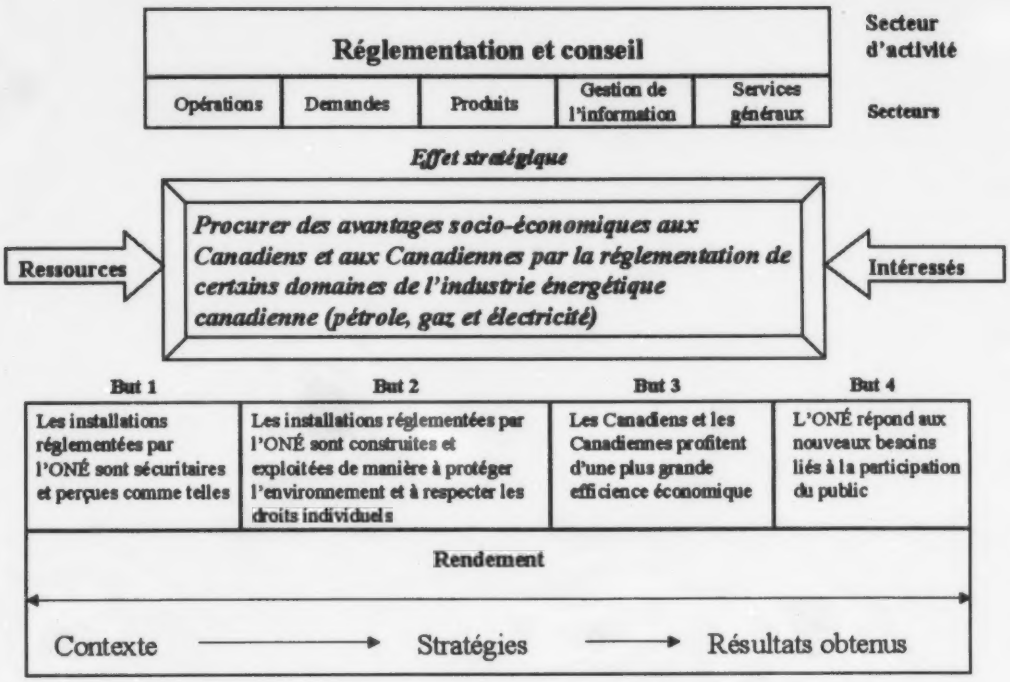

Les réalisations de l'ONÉ dans la poursuite de ses quatre buts stratégiques au cours de la période se terminant le 31 mars 2001 sont décrites à la partie 3.2 de ce rapport. La partie 3.3 présente des renseignements sur le rendement par rapport aux thèmes horizontaux et des initiatives de gestion.

2.5 Dépenses de l'organisme

Le programme de l'Office national de l'énergie se résume à un seul secteur d'activité – Réglementation et conseils dans le domaine de l'énergie – orienté vers un seul effet stratégique. Les ressources utilisées à cette fin durant l'exercice 2000-2001 sont présentées sommairement dans le tableau suivant :

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Tableau 2 - Ressources utilisées

Office national de l'énergie		
Dépenses prévues	29 240 000 $	286 ETP
Autorisations totales	32 131 000 $	286 ETP
Dépenses réelles en 2000-2001	**30 586 000 $**	**285 ETP**

Les dépenses de l'exercice sont comparées à celles d'exercices antérieurs au tableau 3 de l'annexe A.

Tableau 2 - Ressources utilisées

Office national de l'énergie		
Dépenses prévues	29 240 000 $	286 ETP
Autorisations totales	32 131 000 $	286 ETP
Dépenses réelles en 2000-2001	**30 586 000 $**	**285 ETP**

Les dépenses de l'exercice sont comparées à celles d'exercices antérieurs au tableau 3 de l'annexe A.

Partie 3 : Réalisations en matière de rendement

3.1 Introduction

Cette partie traite des effets produits par les stratégies mises en oeuvre en 2000-2001. Ces effets sont soit observés directement, soit déduits des résultats qui indiquent dans quelle mesure l'ONÉ s'est rapproché de ses quatre buts.

3.2 Buts stratégiques

3.2.1 But 1

But 1 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont sécuritaires et perçues comme telles.

Contexte

À titre de concepteurs, de constructeurs et d'exploitants, les sociétés du ressort de l'ONÉ sont les principales responsables de la sécurité de leurs installations. Dans ce contexte, le rôle de l'ONÉ est de mettre l'accent sur la sécurité et de la promouvoir. Pour ce faire, il doit appliquer un programme de réglementation exhaustif qui consiste à élaborer des règlements, évaluer les demandes concernant de nouvelles installations sur le plan de la sécurité et de la protection de l'environnement, inspecter et vérifier les installations pour s'assurer qu'elles sont sécuritaires et conformes aux normes, ainsi que faire enquête lorsqu'un accident se produit pour déterminer s'il y a lieu de modifier les règlements et de prendre d'autres mesures de réglementation pour garantir la sécurité.

Le niveau de sécurité d'un pipeline est fonction de l'entretien préventif et des réparations courantes, mais il découle aussi des décisions et des mesure prises lors des étapes de conception et de construction. La variété des produits transportés dans les pipelines réglementés par l'ONÉ ainsi que la diversité environnementale et topographique des régions traversées par ces pipelines imposent la nécessité d'un cadre réglementaire souple. Tout en assurant un niveau de sécurité constant, les règlements axés sur les buts facilitent la gestion des risques et des enjeux propres à chaque tronçon de pipeline. Les systèmes de gestion encadrent la planification des activités, des responsabilités, des pratiques, des procédures, des processus et des ressources, de même que l'élaboration, la mise en oeuvre, la réalisation, l'examen et le maintien, selon le cas, des politiques, des buts et des objectifs de l'organisation. Ils comprennent des examens internes réguliers qui se traduisent par l'amélioration continue du cadre de gestion en vue de rehausser les résultats et de dégager une plus grande valeur.

Stratégie

- Promouvoir l'usage de systèmes de gestion de la sécurité et de l'environnement pour tirer parti des progrès que l'ONÉ a réalisés dans sa démarche vers la réglementation axée sur les buts, afin d'améliorer la prise en charge par l'industrie du rendement en matière de sécurité.

Figure 3 - Indicateurs de rendement (sécurité)

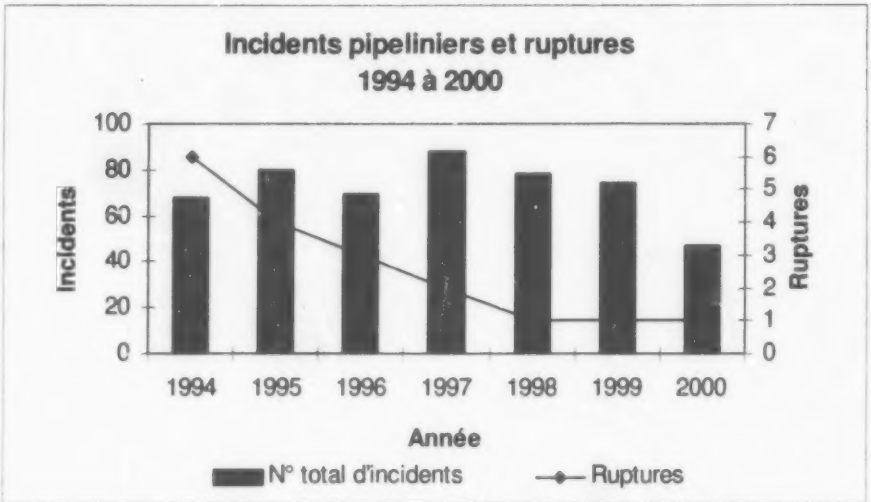

Résultats obtenus

Indicateurs de rendement en matière de sécurité

L'ONÉ se sert de plusieurs indicateurs pour mesurer ses réalisations relativement au but 1. En ce qui concerne la sécurité des réseaux pipeliniers, ce sont le nombre d'incidents, le nombre de ruptures et le nombre de décès survenus au cours de l'année civile. Le *Règlement sur les pipelines terrestres, 1999* (RPT) de l'Office oblige les sociétés pipelinières à fournir ces renseignements.

En 2000, 47 incidents pipeliniers ont été signalés, soit beaucoup moins que la moyenne annuelle de 76 incidents pour les six années antérieures (figure 3). Un des facteurs ayant pu contribuer à cette diminution est le niveau quelque peu inférieur des activités de construction sur les pipelines du ressort de l'ONÉ en 2000 par rapport à l'année précédente. Un pipeline réglementé par l'ONÉ a éclaté en 2000, soit en Colombie-Britannique, mais aucun accident mortel n'est survenu.

En ce qui concerne les activités de mise en valeur du pétrole et du gaz au nord du 60e parallèle, également du ressort de l'ONÉ, les indicateurs de rendement sont le nombre de situations comportant des risques, telles qu'elles sont définies dans le *Règlement sur la santé et la sécurité au travail (pétrole et gaz)* (Canada), le nombre d'éruptions de puits et le nombre de décès. Le nombre de situations comportant des risques a augmenté, pour

passer de 22 en 1999 à 64 en 2000. Une bonne partie de cette hausse est attribuable à des déversements peu importants de liquides hydrauliques et de diesel sur des chantiers de la région de Fort Liard. Il n'y a eu aucun décès ni éruption de puits en 2000. Toutefois, en mars 2001, un aide-foreur est décédé alors qu'il manoeuvrait une pièce d'équipement au cours d'une opération de forage d'exploration sismique. Une enquête sur l'accident est en cours.

Perceptions à l'égard de la sécurité des pipelines

Le but 1 prévoit en outre que les pipelines doivent être perçus comme étant sécuritaires. L'évaluation de la confiance du public relativement à la sécurité des pipelines et, particulièrement, à la capacité de l'ONÉ de garantir la sécurité des pipelines, est problématique à certains égards. Néanmoins, l'Office a utilisé un sondage effectué en mars 2001 (voir *Sondage auprès des propriétaires fonciers* à la rubrique But 4) pour établir des données de base afin d'évaluer le rendement futur. D'après ce sondage, quelque deux tiers des personnes qui travaillent ou résident à proximité d'un pipeline se sentent en sécurité et pensent que l'ONÉ surveillera efficacement le rendement des sociétés pipelinières.

Activités principales

À mesure que les sociétés réglementées adopteront une démarche axée sur les systèmes de gestion de la sécurité, qu'elles seront davantage sensibilisées au rendement en cette matière et qu'elles prendront ce rendement en charge, les indicateurs pertinents continueront, selon les prévisions de l'ONÉ, de refléter dans quelle mesure ce but stratégique est atteint.

Au cours de la période visée par le rapport, l'ONÉ a cerné un certain nombre d'activités principales qui ont soutenu sa stratégie à l'égard du but 1. Un aperçu de ces activités est présenté ci-après.

- Revoir les règlements dans l'optique d'une réglementation axée sur les buts.

Contrairement aux modes conventionnels, plus normatifs, de réglementation en matière de sécurité, la réglementation axée sur les buts met l'accent sur l'entretien et encourage les propriétaires et gestionnaires des installations à élaborer des systèmes de gestion de la sécurité adaptés à leurs propres exploitations. Au cours de la période visée par le rapport, l'ONÉ a ébauché des modifications aux règlements suivants : Règlement sur les usines de traitement, Règlement sur les opérations de plongée au Canada, ainsi que Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz au Canada. Ces avant-projets sont en cours d'examen par Justice Canada. De plus, l'ONÉ a terminé ses consultations initiales au sujet d'un nouveau règlement sur la prévention des dommages et s'affaire à la rédaction d'une première ébauche.

- Planifier et mettre en oeuvre un programme de gestion de la sécurité.

La portée et la structure du Programme de gestion de la sécurité (PGS) de l'ONÉ ont été établies. Le PGS s'appuiera sur la structure du Programme de gestion environnementale (PGE) de l'ONÉ, lequel est fondé sur la norme internationale de gestion environnementale 14001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), et répond aux exigences du système de gestion de l'agence britannique d'hygiène et de sécurité au travail (OHSAS 18001:1999). Le PGS englobera tous les aspects des activités de travail de l'ONÉ qui déterminent de quelle façon l'Office et son personnel gèrent la sécurité. On prévoit que certains aspects du PGS seront intégrés dans le PGE et vice versa.

- Confirmer les aspects du Système de gestion de l'information sur l'environnement et la sécurité (SGIES) qui concernent la sécurité et accroître la capacité de ce système.

Le SGIES, important sous-projet des programmes de gestion de l'environnement et de la sécurité, a pour but de créer une base de données pour l'enregistrement et le suivi des questions d'environnement et de sécurité se rapportant à la construction et à l'exploitation des installations du ressort de l'ONÉ. Le premier module de ce système a été mis en oeuvre en mai 2000. Il permet de vérifier si les installations approuvées par l'ONÉ sont construites en conformité avec les conditions d'approbation. Des modules supplémentaires sur d'autres questions d'environnement et de sécurité telles que les infractions aux conditions de croisement et les incidents pipeliniers, ont été ajoutés au cours de l'année.

- Mettre en oeuvre le nouveau RPT et adapter la démarche actuelle de l'Office en matière de programmes de conformité et de vérification.

L'ONÉ a entrepris une série de quatre analyses d'écarts vers le milieu de 2000. L'objectif de ce projet était d'élaborer des procédés et protocoles appropriés, et d'en faire l'essai, en tenant compte du nouveau RPT axé sur les buts. En octobre 2000, l'ONÉ a commencé à vérifier les systèmes de gestion de quatre sociétés. Ces vérifications, qui portaient sur leurs programmes d'intervention en cas d'urgence, d'éducation permanente et d'intégrité pipelinière, se sont terminées au début de 2001. Pendant l'année qui vient, l'ONÉ étendra la portée des vérifications futures en introduisant d'autres éléments de programme.

Consulter les pages 31 à 38 du rapport annuel 2000 de l'ONÉ pour des renseignements plus détaillés sur la surveillance de la conformité, les enquêtes sur les incidents et l'élaboration de règlements axés sur les buts.

3.2.2 But 2

But 2 : Les installations réglementées par l'ONÉ sont construites et exploitées de manière à protéger l'environnement et à respecter les droits individuels.

Contexte

Le but 2 est l'expression de l'engagement ferme pris par l'Office pour protéger l'environnement et respecter les droits individuels pendant la durée de la construction et de l'exploitation des pipelines réglementés et installations connexes. En 2000-2001, le nombre de projets d'installations soumis à l'Office pour approbation conformément à la partie III de la Loi sur l'ONÉ, et dont il a examiné les incidences environnementales et sociales, a largement dépassé la centaine. L'Office s'est penché en outre sur un nombre croissant de demandes concernant l'exploration et la production dans les régions pionnières déposées en vertu de la LOPC.

Tout comme ce niveau d'activité, l'intérêt du grand public pour les répercussions environnementales de la construction et de l'exploitation pipelinières s'est accru lui aussi. Les propriétaires fonciers directement touchés par les installations projetées insistent de plus en plus sur la protection de leurs droits et la prise en compte de leurs préoccupations dans les processus et décisions de l'ONÉ. Les groupes autochtones aussi participent davantage à l'étude des demandes de nouvelles installations déposées auprès de l'Office.

Stratégies

Le RPP de 2000-2001 fait état de deux stratégies cernées par l'Office pour son but 2 :

- mettre en oeuvre le Programme de gestion environnementale de l'ONÉ;
- définir et faire connaître le rôle et les attentes de l'ONÉ en matière de protection environnementale.

Résultats obtenus

Conformément à ses engagements en ce qui a trait au but 2, l'Office s'efforce de toujours améliorer les procédés qu'il emploi pour évaluer et suivre les incidences des nouveaux projets et installations en place qui relèvent de sa compétence. L'Office se sert d'indicateurs de rendement en matière de sécurité qu'il a lui-même mis au point pour déterminer dans quelle mesure il est capable de maintenir et d'améliorer à la fois le rendement et les processus d'évaluation et de suivi en ce qui a trait à l'environnement.

En 2000-2001, l'Office a poursuivi, voire intensifié ses travaux sur deux projets entrepris en 1999-2000 - le *Programme de gestion environnementale* et le *Système de gestion de*

l'information sur l'environnement et la sécurité. Il a également exercé un certain nombre d'autres activités principales en vue de respecter ses engagements relatifs au but 2.

Programme de gestion environnementale

L'élaboration et la mise en oeuvre continues du programme interne intitulé Programme de gestion environnementale (PGE) contribuent à la réalisation du but 2. Le PGE est fondé sur les principes de la norme internationale ISO 14001, qui porte sur les systèmes de gestion de l'environnement.

Le PGE, qui comporte cinq éléments de base, aide l'ONÉ à orienter et harmoniser les efforts qu'il mène sur le plan de l'environnement ainsi qu'à clarifier son rôle, ses attentes et ses responsabilités à l'égard de la protection de l'environnement et ce, pour toutes les parties intéressées. Ces cinq éléments et leurs sous-composantes forment le cycle d'amélioration continuelle du PGE; ils sont présentés à la figure 4.

Figure 4 - Programme de gestion environnementale

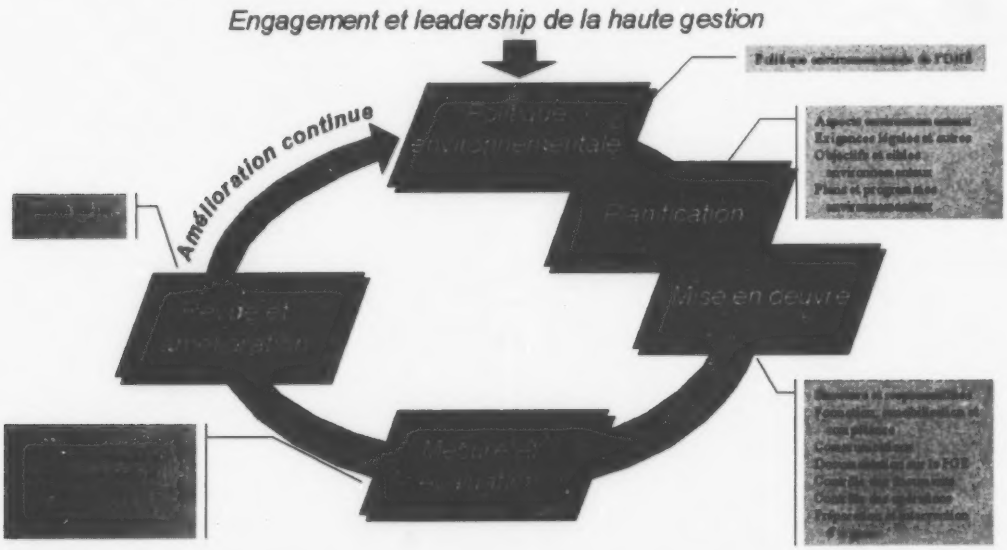

Le premier élément fondamental du PGE est la politique environnementale, approuvée et appuyée par l'Office, communiquée au personnel en septembre 2000 et affichée dans son site Web à l'intention des intéressés de l'extérieur. Il s'agit d'un document d'orientation qui expose les valeurs, les aspirations et les principes de l'Office en matière d'environnement. La politique indique la direction générale et rallie les cadres et le personnel de l'Office autour de principes de fonctionnement communs.

Le deuxième élément, celui de la planification, a permis à l'Office de définir des objectifs et indicateurs de rendement, puis de commencer à mesurer et améliorer son rendement en matière d'environnement. L'ONÉ a dégagé six objectifs environnementaux et indicateurs de rendement connexes. Les objectifs étaient focalisés sur l'amélioration des procédés

opérationnels internes en ce qui concerne l'évaluation, l'inspection, la vérification et la surveillance de la conformité, et sur la confirmation de l'efficacité, sur le plan environnemental, des conditions dont sont assorties les installations approuvées par l'ONÉ.

Au nombre des résultats positifs obtenus à ce jour, notons la simplification des demandes n'exigeant pas la tenue d'une audience, la clarification des fonctions d'inspection et de vérification de même que l'amélioration du suivi des conditions et une meilleure utilisation de ces dernières. L'Office a aussi élaboré une première série d'indicateurs de rendement en matière de sécurité ayant pour but de mesurer sa contribution générale à la protection environnementale. Un de ces indicateurs est le nombre de demandes de renseignements adressées au demandeur pour obtenir des précision et des suppléments d'information lorsqu'une demande présente des lacunes.

L'Office terminera la mise en oeuvre du PGE en 2001-2002 et s'en servira pour établir ses priorités, planifier son travail et continuer d'améliorer son rendement.

Système de gestion de l'information sur l'environnement et la sécurité

Le Système de gestion de l'information sur l'environnement et la sécurité (SGIES) vise à compiler une base de données permettant de consigner et de suivre les questions d'environnement et de sécurité se rapportant à la construction et à l'exploitation des installations du ressort de l'ONÉ. Le premier module du système, mis en oeuvre en mai 2000, aide à vérifier si les nouvelles installations approuvées par l'Office sont conformes aux conditions dont elles sont assorties. Des modules supplémentaires ajoutés au cours de l'exercice portent sur ce qui suit :

- le suivi des infractions aux conditions de croisement des pipelines
- le suivi des incidents pipeliniers
- le suivi des mesures d'atténuation en cas de déversements ou de rejets
- la saisie des inspections sur le terrain et des vérifications du système de gestion
- le suivi des documents soumis par les entreprises réglementées par l'ONÉ (manuels, programmes, caractéristiques, procédés, etc.)
- le suivi des plaintes des propriétaires fonciers
- l'enregistrement des autorisations de mise en service
- le suivi de la conformité aux mécanismes employés par l'ONÉ, tels que l'assurance de conformité volontaire (ACV)[1], les directives des agents d'inspection et les résultats de vérification.

Le SGIES, d'abord élaboré dans le cadre de l'adoption du but 2 de l'ONÉ, permet de mesurer jusqu'à quel point l'Office tient ses engagements relatifs à ce but. Toutefois, il

---

[1] Les cas de non-conformité qui ne peuvent être corrigés immédiatement sont consignés par l'inspecteur de l'ONÉ sur réception d'une lettre d'ACV de la part de la société pipelinière. Lorsqu'une situation risque de nuire à l'environnement ou à la sécurité, l'inspecteur délivre une ordonnance sur place qui exige la correction immédiate d'une telle situation.

fait maintenant partie intégrante des outils avec lesquels est mesuré le niveau de respect des engagements de sécurité de l'ONÉ au chapitre de la construction et de l'exploitation des installations qu'il réglemente. L'analyse de l'information stockée dans la base de données sera l'un des moyens à la disposition de l'ONÉ pour vérifier si les sociétés qui relèvent de sa compétence gèrent leurs installations de manière sécuritaire, non nuisible à l'environnement et respectueuse des droits individuels.

Autres activités principales

- Améliorations apportées au procédé d'évaluation des demandes

En 2000-2001, l'ONÉ a achevé l'élaboration d'un procédé d'évaluation des demandes n'exigeant pas la tenue d'une audience; ce procédé s'appuie sur deux éléments intégrés : l'analyse orale et la documentation normalisée. L'analyse orale se tient dans le cadre d'une réunion du groupe de travail peu après le dépôt d'une demande et consiste à examiner le projet, de discuter de ses enjeux et de dresser un plan d'action. Ces réunions favorisent la synergie, éliminent le dédoublement des tâches et permettent de déterminer d'entrée de jeu si des questions font problème et, le cas échéant, de quelle façon elles seront traitées. Elles assurent en outre que les demandes pour lesquelles aucun renseignement supplémentaire n'est requis seront traitées sans retards inutiles. Ce procédé comprend l'évaluation des questions standard ainsi qu'un modèle d'enregistrement de l'évaluation effectuée par l'Office. Il a permis d'améliorer l'efficience et la cohérence du processus d'évaluation de l'Office.

L'élaboration de ce procédé a mis en lumière la nécessiter de préciser les besoins de l'Office en termes d'information plus exhaustive, et de mettre au point des exigences normalisées pour l'information technique et environnementale quand il s'agit de demandes portant sur des installations. Comme suite à ces travaux, et aux trois premiers objectifs prévus par l'Office dans son plan de mise en oeuvre du PGE, l'ONÉ a pris des mesures en vue de clarifier ses exigences en matière d'information, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses méthodes de réglementation d'installations matérielles. En 2000-2001, l'Office a mieux fait connaître la nature de l'information dont il a besoin aux différentes étapes du processus de réglementation. Il a élaboré des énoncés plus clairs sur son rôle et adopté un ensemble de principes pour mesurer la qualité des évaluations des questions d'environnement et de sécurité. Ces outils ont servi à parfaire ses procédés internes. L'Office les utilise aussi pour créer des documents d'orientation ayant pour but d'aider les promoteurs de projets à intégrer dans leurs demandes les renseignements qu'il juge nécessaires, ciblés et pertinents.

- Révision de l'ordonnance de simplification de l'Office

L'ordonnance de simplification de l'Office permet d'alléger la charge de surveillance des projets d'installation qui ne sont pas susceptibles d'occasionner de problèmes environnementaux, techniques ou de sécurité, ni de préoccupations au sein du public. La première ordonnance de simplification, XO/XG-100-94, reflétait le *Règlement sur la liste d'exclusion* alors rattaché à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

(LCÉE). En 1998-1999, l'Office a participé à une initiative dirigée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale visant à modifier les règlements applicables en vertu de la LCÉE. Plusieurs catégories de projets de gazoduc et d'oléoduc pour lesquels une évaluation environnementale aux termes de la LCÉE n'était pas nécessaire ont été cernés et inclus dans les modifications au *Règlement sur la liste d'exclusion*. L'Office a étudié les sortes de projets visés par le *Règlement sur la liste d'exclusion* modifié et a reformulé son ordonnance de simplification en conséquence. L'ordonnance de simplification modifiée, XG/XO-100-2000, a été approuvée par l'Office le 18 octobre 2000.

- Travaux préparatoires en vue de la recrudescence d'activité dans les régions pionnières

Au cours de l'année, l'Office a commencé à se préparer en vue du regain d'activité prévu dans le Nord canadien. Il a élaboré un programme de développement des relations, des procédés et des compétences dont le personnel aura besoin pour conseiller l'Office lors de l'étude des demandes déposées en vertu de la Loi sur l'ONÉ relativement aux installations pipelinières devant relier les sources d'approvisionnement du Nord canadien aux marchés du Sud.

Pendant l'été de 2000, des délégations de membres et d'employés se sont rendues au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alaska. Le voyage au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest en était un de familiarisation avec cette région, où l'ONÉ réglemente les activités de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Il avait également pour but de rencontrer les représentants locaux afin de mieux comprendre le point de vue des Autochtones et des autres citoyens du Nord par rapport aux enjeux et possibilités dans la région. Dans un même ordre d'idée, le voyage en Alaska avait pour but d'en savoir davantage sur le potentiel de mise en valeur du gaz naturel et d'établir des relations de travail harmonieuses avec les principaux groupes-clés.

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la simplifiction des processus de réglementation dans le Nord. Les démarches élaborées à ce jour s'appliquent à la fois à un tracé qui emprunterait la vallée du Mackenzie et à un tracé extracôtier dans la mer de Beaufort depuis l'Alaska. Deux événements importants témoignent des réalisations à ce chapitre en 2000-2001 :

- Le 4 décembre 2000, l'ONÉ et l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie ont signé un un protocole d'entente qui établissait un cadre de coopération aux fins de l'évaluation des incidences environnementales de projets de mise en oeuvre des ressources du Nord.

- Le 2 mars 2001, un document intitulé *Conseils sur la préparation d'une trousse d'information préliminaire pour un projet gazier dans les Territoires du Nord-Ouest* a été diffusé conjointement par les présidents des agences et organismes chargés de la réglementation et des évaluations environnementales dans la vallée du Mackenzie (12 parties ont signé le document, dont l'ONÉ). Les

renseignements soumis en réponse à ce document aideront les agences et organismes visés à évaluer en temps opportun les approches éventuelles d'un processus d'examen coordonné.

Consulter les pages 28 à 31 du rapport annuel 2000 de l'ONÉ pour des renseignements plus détaillés sur l'élaboration des programmes de gestion de l'environnement et de la sécurité, les décisions réglementaires et les évaluations environnementales.

3.2.3 But 3

But 3 : Les Canadiens et Canadiennes profitent d'une plus grande efficience économique.

Contexte

Comme il est expliqué dans la partie 2.3, l'Office est chargé d'approuver les exportations de gaz naturel et d'électricité, ainsi que la construction et l'exploitation des pipelines interprovinciaux et internationaux de même que les droits et tarifs de transport exigibles sur ces pipelines. Le principe fondamental qui guide l'Office en ce qui a trait à la réglementation des exportations est de veiller à ce que les Canadiens et Canadiennes aient accès au gaz naturel et à l'électricité à des conditions de marché justes, c'est-à-dire de faire en sorte que le marché fonctionne correctement.

En ce qui concerne la réglementation des pipelines, l'Office est d'avis qu'à moins d'empêchements, les solutions axées sur le marché assurent généralement les coûts les plus bas et la plus grande gamme de choix pour le consommateur. Lorsque l'adoption de solutions axées sur le marché est impossible, il est préférable que les solutions réglementaires choisies soient aptes à procurer les mêmes résultats que ne le ferait normalement un marché concurrentiel.

L'Office se charge d'informer régulièrement le public sur les tendances des marchés énergétiques. Le fait de diffuser et d'interpréter des renseignements sur ces marchés contribue au fonctionnement efficient des marchés énergétiques et aide l'Office à atteindre le but qu'il s'est donné concernant les avantages de l'efficience économique pour les Canadiens et les Canadiennes. Enfin, dans le contexte opérationnel de l'ONÉ, l'efficience économique traduit l'efficience de la réglementation en permettant d'éliminer les obstacles réglementaires et de réduire au minimum les frais que les parties doivent supporter.

Stratégies

- Suivre le marché énergétique et l'évolution des affaires sur ce marché, et garantir la mise en commun des connaissances acquises de façon interne et externe, selon les besoins.
- Anticiper les changements requis à la réglementation et faire en sorte que toutes ses ressources internes contribuent activement et efficacement à cette tâche.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication pour faire savoir, au sein de l'organisation et à l'extérieur, qu'il est apte et prêt à aborder les grands enjeux sur le plan de la réglementation.

Résultats obtenus

L'Office a conçu des critères de mesure pour évaluer la réussite des stratégies ayant trait au but 3.

Un des principaux indicateurs d'une plus grande efficience économique au profit des Canadiens et des Canadiennes est le fait que les prix du gaz naturel sur le marché sont justes. S'agissant du marché nord-américain, cela signifie que les prix du gaz payés sur le marché intérieur doivent être égaux aux prix du gaz vendu à l'exportation. Les tendances récentes semblent indiquer une convergence des prix sur le marché intérieur et à l'exportation (voir la figure 5).

Figure 5 - Prix du gaz naturel à la frontière de l'Alberta

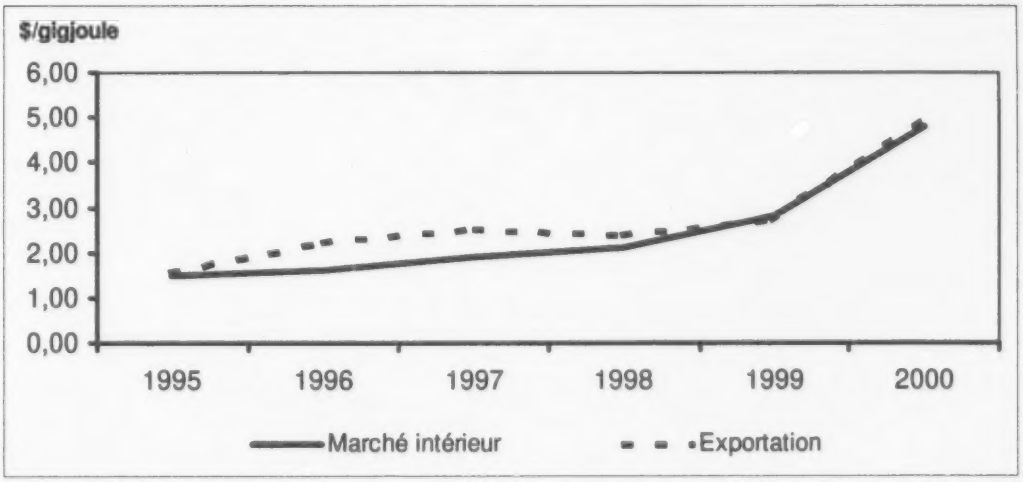

D'autres critères de mesure et le rendement de l'Office en 2000-2001 sont décrits ci-après.

Les sociétés pipelinières et les représentants des expéditeurs sont satisfaits du cadre et des processus créés par l'Office pour la résolution des questions touchant le transport, les droits et les tarifs.

Depuis plusieurs années, l'Office encourage et appuie l'établissement de droits et tarifs par voie de règlements négociés. Ce processus simplifié s'est traduit par des économies pour toutes les parties, grâce à la réduction du nombre d'audiences publiques coûteuses et conflictuelles. Une société pipelinière peut négocier avec ses expéditeurs et les autres intervenants et s'entendre sur les questions de droits et tarifs, par exemple le montant des droits, la gamme de services qui peuvent être fournis, le mécanisme d'ajustement des droits et la durée de l'entente. Les règlements sont assujettis à l'approbation de l'Office en fonction de ses lignes directrices. Si un règlement s'avère impossible, l'Office peut toujours convoquer une audience publique. Cette méthode s'est révélée très fructueuse, seules les questions de droits et de tarifs les plus difficiles à résoudre étant soumises à l'Office pour arbitrage.

Le règlement négocié avec TransCanada (TCPL), en vigueur depuis 1996, devait être renégocié en 2000-2001. Même si la société et les expéditeurs n'ont pu s'entendre, TransCanada a déposé auprès de l'Office une structure tarifaire acceptée par bon nombre des groupes intéressés.

Satisfaction des expéditeurs en ce qui concerne le niveau des droits exigibles sur les pipelines ainsi que la gamme et le choix de services.

Le fait que TCPL et ses expéditeurs aient eu des difficultés à s'entendre (voir ci-dessus) pourrait indiquer que ces derniers ne sont pas satisfaits des droits et des services pipeliniers. Cette insatisfaction n'a toutefois pas occasionné de plainte devant l'Office, ce qui signifie que les parties étaient satisfaites du processus, sinon des résultats atteints à ce jour. En ce qui a trait aux autres pipelines, l'Office a reçu une plainte provenant d'expéditeurs à propos de droits jugés trop élevés (le pipeline de Milk River) et a traité de cette question dans le cadre d'une audience par voie de mémoires.

Satisfaction des membres de l'Office et de groupes externes à propos de l'information produite par l'Office.

Au cours de l'exercice, l'Office a produit un certain nombre de documents dans le cadre de ses fonctions de surveillance du marché de l'énergie et de communication d'information sur l'évolution de ce marché. Il a publié trois Évaluation du marché de l'énergie (ÉMÉ), soit deux sur le gaz naturel et une sur le pétrole (elles sont résumées ci-après). Un des aspects importants du programme d'ÉMÉ découle du fait que l'Office étoffe ses analyses en consultant les groupes ayant un intérêt dans le sujet traité, ce qui favorise le caractère opportun et la pertinence de ces rapports.

Au moins deux indicateurs permettent au personnel de l'ONÉ de savoir que les membres de l'Office et le public sont satisfaits de l'information véhiculée dans ces publications. Des rencontres tant formelles qu'informelles avec les membres assurent que ces derniers reçoivent l'information dont ils ont besoin; elles constituent d'excellentes occasions de rétroaction. Les commentaires soumis directement par le public, sous forme d'entretiens téléphoniques, de demandes de renseignements par courriel et de rencontres personnelles, indiquent qu'il s'intéresse considérablement au programme d'ÉMÉ de l'Office et qu'il

est grandement satisfait de l'information publiée. Un sondage sera effectué auprès des groupes intéressés en 2001-2002 pour obtenir des données de base plus formelles sur les besoins du public en matière d'information et sur ses vues quant au travail de l'Office dans ce domaine.

Le rapport intitulé *Le marché du gaz naturel au Canada - Dynamique et prix* a été publié en novembre 2000. On y conclut que le marché du gaz naturel fonctionnait de telle sorte qu'il répondait aux besoins en gaz naturel des Canadiens et Canadiennes à des prix équitables.

L'ÉMÉ intitulée *Prévisions à court terme concernant la productibilité de gaz naturel dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien 2000-2002* a été publiée en décembre 2000. Ce rapport traite des facteurs qui influent sur l'offre de gaz naturel à court terme et présente des prévisions sur la productibilité jusqu'en 2002.

Le rapport ayant pour titre *Les sables bitumineux du Canada : Perspectives de l'offre et du marché jusqu'en 2015*, a été la première ÉMÉ de l'Office réservée au pétrole brut. Publiée en octobre 2000, cette étude présente des prévisions sur l'offre et les marchés du bitume et du pétrole brut synthétique dérivés des sables bitumineux du Canada.

Pour répondre aux interrogations du public canadien au sujet du niveau et de l'instabilité des prix du gaz naturel, l'Office a diffusé des Foires aux questions (FAQ) sur cette question et sur le rôle de l'Office en matière d'approbation des exportations de gaz naturel. L'Office a également publié des renseignements semblables sur les prix et les marchés de l'électricité, y compris de l'information sur la restructuration des marchés de l'électricité au Canada.

D'autres renseignements sur les ÉMÉ et les FAQ sont disponibles dans le site Web de l'Office, à l'adresse www.neb-one.gc.ca.

Maintien ou amélioration des principaux indicateurs de l'efficience de la réglementation.

En 2000-2001, l'Office a porté son attention sur deux indicateurs de l'efficience de la réglementation, soit les délais de traitement (le temps nécessaire pour traiter une demande du début à la fin) et la coordination des processus réglementaires en vue d'une demande éventuelle concernant un pipeline dans le Nord.

L'Office se sert des données sur les délais de traitement pour suivre le nombre, le type et la durée de traitement des demandes qui lui sont soumises, et les analyse afin de cerner les domaines auxquels il lui serait avantageux d'accorder une attention plus soutenue.

En 2000-2001, l'Office a reçu près de 100 demandes visant de petites installations déposées en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'ONÉ, soit un peu moins qu'au cours de l'exercice précédent. Comme à l'exercice précédent, la durée de traitement moyenne s'est située à environ 46 jours en 2000-2001 (figure 6).

Figure 6 - Délais de traitement des demandes visant des installations n'exigeant pas la tenue d'une audience (de l'article 58)

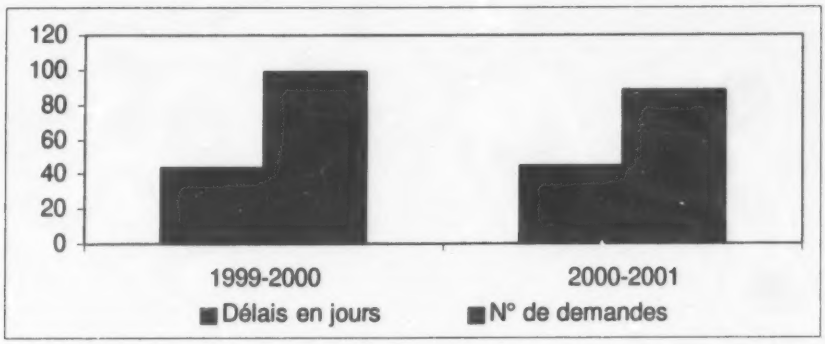

L'analyse des données se rapportant à 2000-2001 montre qu'environ 53 pour cent de toutes les demandes visant de petites installations ont exigé le dépôt de renseignements supplémentaires avant que le traitement des demandes puisse être achevé. Le traitement de ces demandes a duré en moyenne 24 jours de plus que celui des demandes n'ayant pas nécessité de renseignements supplémentaires. Ces données montrent qu'il serait possible d'améliorer l'efficience si le nombre de demandes de renseignements diminuait ou si les demandes soumises à l'Office étaient essentiellement complètes. Plus les demandes seraient complètes, moins les demandes de renseignements supplémentaires seraient nécessaires; voilà un des avantages prévus comme suite à l'initiative de l'Office par rapport à son but 2, soit de produire des documents d'orientation à l'intention des demandeurs.

Les délais de traitement des demandes visant l'exportation d'électricité n'exigeant pas la tenue d'une audience ont également chuté, pour passer de 109 jours en 1999-2000 à 82 jours (figure 7). Le raccourcissement des périodes de traitement reflète les efforts persistants de l'Office pour assurer que les demandeurs comprennent les exigences de dépôt, et évitent ainsi les retards, et l'attention que la direction continue de porter à l'efficience du processus de traitement.

Figure 7 - Délais de traitement des demandes visant l'exportation d'électricité n'exigeant pas la tenue d'une audience

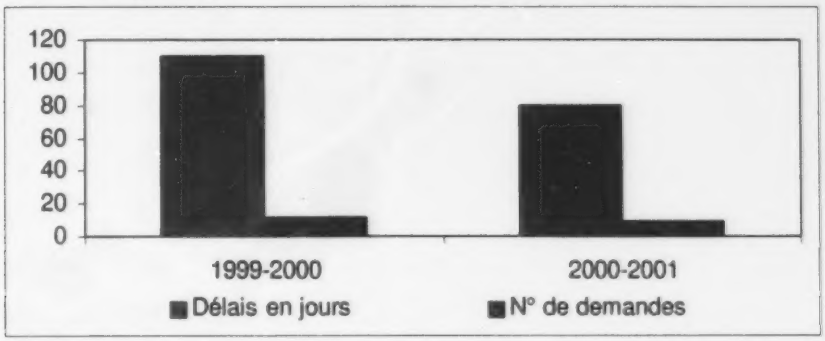

L'Office a également réduit les délais de traitement des demandes afférentes aux régions pionnières soumises à l'Office aux termes de la LOPC. Au cours de l'exercice 2000, la moyenne s'est située à 22 jours pour 65 demandes, comparativement à 32 jours pour 48 demandes en 1999.

Le rendement de l'Office relativement au but 2 comprend les mesures de simplification du processus de réglementation en vue d'une demande éventuelle concernant un pipeline dans le Nord, y compris les partenariats avec d'autres organismes visant à réduire les chevauchements et à anticiper les enjeux particuliers qui s'annoncent.

L'Office prévoit que son système de dépôt électronique (voir la partie traitant du but 4) permettra d'accroître l'efficience du processus réglementaire en accélérant le traitement de l'information se rapportant aux demandes, pour ainsi réduire les frais que doivent supporter les participants à ces instances.

Consulter les pages 39 à 43 du rapport annuel 2000 de l'ONÉ pour des renseignements plus complets sur l'efficience économique.

3.2.4 But 4

But 4 : L'ONÉ répond aux nouveaux besoins liés à la participation du public.

Contexte

Durant l'exercice, l'Office a poursuivi les efforts qu'il consacre en vue d'améliorer ses communications externes et de faciliter la participation des particuliers et groupes intéressés aux affaires de l'ONÉ. Les membre et le personnel de l'Office ont eux-mêmes participé à divers événements et initiatives dont l'objectif était de mieux faire comprendre le processus réglementaire et de le rendre plus accessible.

Stratégies

Le RPP de 2000-2001 de l'Office prévoyait trois stratégies pour atteindre ce but.

- Mettre à profit la technologie électronique en instaurant le SDÉ.
- Maintenir une communication proactive avec les groupes clés dans la population afin de prévoir les besoins de participation.
- Élaborer et mettre en oeuvre des processus évolutifs pour faciliter la participation du public.

Résultats obtenus

Système de dépôt électronique (SDÉ)

Le Système de dépôt électronique (SDÉ) permet à l'Office et aux parties intéressées de créer, d'échanger, d'utiliser et de réutiliser en ligne l'information de réglementation. Grâce à ce système inauguré le 1er avril 2001, les compagnies peuvent déposer leurs demandes par voie électronique. Toute la documentation de réglementation liée à une demande, qu'elle soit soumise électroniquement ou produite par l'Office, est consultable en ligne dans Internet.

Les essais effectués en 2000-2001 ont montré que le traitement de l'information liée aux demandes serait plus rapide, y compris les demandes de renseignements déposées ultérieurement par les intervenants à l'instance et par le public. Les participants ont manifesté leur appui pour ce système qui facilite et améliore l'accès aux documents réglementaires importants.

En plus de rendre cette information plus accessible et d'élargir les possibilités de participation du public, le SDÉ devrait donner lieu à des économies de coûts et à des gains d'efficience au titre de la réglementation. En 2001-2002, l'Office poursuivra la mise en oeuvre intégrale du SDÉ, en collaboration avec la Commission de l'énergie de l'Ontario et les sociétés énergétiques réglementées.

Visites de membres de l'Office dans le Nord canadien et à Montréal

Afin d'être plus accessibles aux nombreux organismes et agences ayant des intérêts communs avec l'Office, des membres et du personnel de l'ONÉ se sont rendus dans deux régions du Canada au cours du dernier exercice. Tel qu'il est mentionné dans la partie traitant du but 2, les membres et le personnel ont tenu des rencontres au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest pour mieux comprendre le point de vue des Autochtones et des résidents du Nord en général au sujet des enjeux et possibilités que représentent les ressources énergétiques. Par ailleurs, des réunions ont eu lieu à Montréal avec des représentants du gouvernement, de l'industrie, de groupes autochtones et d'organisations non gouvernementales.

Les participants à ces réunions ont dit apprécier les démarches de l'Office en vue de faciliter leur participation et croient que l'Office comprend mieux leurs points de vue et ont davantage confiance qu'il en tiendra compte dans ses processus décisionnels.

L'Office a l'intention de tirer parti de ces prises de contact à l'avenir afin d'améliorer les communications avec les principaux groupes en prévision des besoins liés à la participation.

Sondage auprès des propriétaires fonciers

Chaque nouveau projet d'installations touche les propriétaires fonciers établis en bordure des tracés proposés pour des pipelines ou des lignes de transport d'électricité. Entre autres activités, l'Office doit approuver ou rejeter le projet et, s'il est approuvé, décider de l'emplacement et des méthodes de construction et d'exploitation qu'il faut privilégier. Il est donc essentiel que l'Office fasse participer les propriétaires fonciers au processus décisionnel. Il importe en outre d'observer et d'évaluer l'attitude et les opinions des propriétaires fonciers pour confirmer que leurs nouveaux besoins en matière de participation sont satisfaits.

L'Office a élaboré un sondage généralisé qui pourra être utilisé au fil du temps auprès d'échantillons multiples de propriétaires, quel que soit le projet de pipeline ou de ligne de transport d'électricité envisagé. En mars 2001, un consultant a effectué un sondage téléphonique de 54 questions sur la sécurité des pipelines, l'environnement, les préoccupations d'ordre socio-économique et les procédés de communications de l'Office, auprès de plus de 350 propriétaires sélectionnés au hasard le long de tracés de pipelines dans différentes régions du Canada. Les résultats permettront de constituer une base de données fiable pour mesurer en permanence les questions relevant du mandat de l'ONÉ.

Programme de participation du public

L'Office est de plus en plus sensible à l'évolution des attentes du public en ce qui a trait à sa participation, qu'il souhaite constructive. Depuis quelques années, l'Office a mis à l'essai plusieurs nouvelles approches d'interaction, soit des séances d'information précédant les audiences, un projet-pilote de règlement extrajudiciaire des différends, des ateliers de sensibilisation du public, des questionnaires postérieurs aux audiences, l'amélioration des communications avec les propriétaires fonciers et l'augmentation du nombre d'inspections sur le terrain.

L'instance relative à Sumas Energy 2 (demande de construction d'une ligne internationale d'électricité entre Abbotsford, en Colombie-Britannique, et Sumas, dans l'État de Washington) a permis d'apprécier les résultats d'un changement apporté au processus d'audience publique pour favoriser la participation. En effet, pour la première fois, l'Office acceptait le dépôt de documents transmis par courrier électronique. Grâce à cette mesure, un public beaucoup plus nombreux a pu faire part de ses vues à l'Office et aux autres participants.

Une nouvelle initiative prévue pour 2001-2002 est l'élaboration d'un Programme de participation du public qui, à la longue, servira de document d'orientation pour toutes les interactions futures de l'Office avec le public. À partir d'un ensemble de principes directeurs, il fera converger les activités de l'Office en matière de participation du public.

De plus il servira de forum d'apprentissage permanent pour répondre à l'évolution des besoins de participation du public. Des indicateurs tels que les sondages auprès des clients et autres mécanismes de relations avec les collectivités seront utilisés pour développer l'information de base nécessaire à l'évaluation de l'efficacité de ce programme.

Consulter les pages 44 à 49 du rapport annuel 2000 de l'ONÉ pour des renseignements plus détaillés sur les services d'information publique, la consultation du public et la participation des propriétaires fonciers.

3.3 Thèmes horizontaux et questions de gestion

3.3.1 Développement durable

L'ONÉ ne fait pas partie des ministères et agences du gouvernement fédéral qui sont tenus par la loi de mettre au point une stratégie de développement durable. L'ONÉ n'a donc pas formellement défini le développement durable dans le contexte de ses activités. Il est cependant possible de démontrer que l'ONÉ fait la promotion du développement durable, si l'on tient compte du principe généralement reconnu selon lequel le développement durable « répond aux besoins actuels sans nuire à la capacité des générations futures de répondre aux leurs » et exige en conséquence une intégration des facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

Ainsi, d'après l'article 52 de la Loi sur l'ONÉ, l'Office ne doit délivrer un certificat à l'égard d'un pipeline que « s'il est convaincu de son caractère d'utilité publique, tant pour le présent que pour le futur...; ce faisant, il tient compte de tous les facteurs qu'il estime pertinents », notamment « les conséquences sur l'intérêt public que peut, à son avis, avoir sa décision ». En règle générale, l'Office évalue les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, ainsi que les conditions du marché, avant de rendre ses décisions, y compris les questions touchant la sécurité. Des inspections et vérifications de la conformité en matière d'environnement et de sécurité sont exécutées dans le cadre de la construction et de l'exploitation de ces installations.

L'ONÉ, par sa politique environnementale, s'est engagé à promouvoir le recours à des processus décisionnels judicieux sur le plan de l'environnement pour toutes ses activités, ce qui est conforme aux principes de développement durable. De plus, en tant que mesure de développement durable (voir la partie qui traite du but 2), l'ONÉ a élaboré le PGE en s'appuyant sur la norme ISO 14001. Tel que décrit précédemment, le PGE a pour but de fixer les priorités, établir des plans de travail et promouvoir l'amélioration continue des méthodes utilisées pour atteindre des résultats environnementaux positifs.

Un autre exemple de la façon dont l'Office encourage le développement durable concerne les demandes d'exportation de pétrole brut ou de gaz naturel qui lui sont soumises. L'article 118 de la Loi sur l'ONÉ oblige l'Office à « veiller à ce que la quantité de pétrole ou de gaz à exporter ne dépasse pas l'excédent de la production par rapport aux besoins normalement prévisibles du Canada ». L'ONÉ s'acquitte de ses fonctions à cet

égard au moyen de la méthode d'examen axée sur les conditions du marché pour ce qui concerne les exportations de gaz, et de la méthode de l'accès équitable au marché aux fins des licences d'exportation de pétrole brut et d'électricité (l'article 119 de la Loi sur l'ONÉ vise l'électricité). Ces mécanismes prennent appui sur le concept voulant que les marchés efficients (concurrentiels) sont les plus aptes à assurer que les besoins actuels et futurs des Canadiens et Canadiennes sont satisfaits. À cette fin, l'Office surveille les marchés de l'énergie et communique des renseignements sur leur état actuel et les perspectives, sous forme d'Évaluations du marché de l'énergie et, surtout, de prévisions à long terme publiées périodiquement sur l'offre et la demande d'énergie au Canada.

L'Office applique également les principes de développement durable dans ses activités internes. Par exemple, il participe aux travaux du Alberta Common Services Council Committee on Sustainable Development, qui s'intéresse à l'élaboration de méthodes d'exploitation propices au développement durable. Depuis plusieurs années, à Calgary, le personnel de l'Office participe à un défi annuel qui incite les navetteurs à utiliser les transports en commun; jusqu'ici, l'ONÉ s'est chaque fois classée première dans sa catégorie d'organisations.

3.3.2 Partenariats

L'ONÉ collabore avec d'autres ministères et organismes de réglementation dans le but de réduire les chevauchements d'activités de réglementation et d'accroître les connaissances et compétences du personnel de l'ONÉ, de façon à rendre des décisions plus efficientes et communiquer des renseignements plus pertinents sur le marché de l'énergie. Ces arrangements sont décrits brièvement à l'annexe E.

3.3.3 Initiatives de gestion

L'ONÉ est un partenaire actif du Secrétariat du Conseil du Trésor dans plusieurs importants projets de changement au sein du gouvernement du Canada. Des progrès ont été réalisés en 2000-2001 en ce qui a trait aux initiatives de changement de gestion, telles que les programmes Initiative de l'amélioration de la prestation des services, Gouvernement du Canada branché, Fonction moderne de contrôleur, Amélioration des rapports au Parlement, Intégrité des programmes et Création d'un milieu de travail exemplaire.

L'ONÉ a pris certaines mesures pour améliorer la prestation de ses services aux Canadiens et Canadiennes. Son but à long terme est de se doter des moyens nécessaires pour mesurer efficacement la satisfaction du public concernant la qualité des services de l'ONÉ et le degré d'interaction de son personnel avec le public.

Comme première étape dans cette voie, des membres du personnel ont assisté à la Journée d'apprentissage sur l'initiative de l'amélioration de la prestation des services, tenue sous l'égide du Conseil du Trésor du Canada. À la suite de cette initiative, l'ONÉ a nommé un représentant au comité de prestation des services en Alberta, un sous-comité du Conseil fédéral de l'Alberta. Le mandat du comité est d'améliorer la prestation des

services du gouvernement fédéral en Alberta dans le but de hausser le degré de satisfaction de la clientèle d'au moins 10 pour cent d'ici 2005.

Entre-temps, l'ONÉ passe en revue le questionnaire dont il se sert pour mesurer le degré de satisfaction des clients, notamment les personnes ayant participé à des audiences, à des séances d'information publique ou à d'autres activités de l'Office. En outre, au moyen d'un sondage téléphonique national, l'Office a recueilli des données de base pour mesurer le degré de satisfaction des propriétaires fonciers établis en bordure de pipelines.

Par ailleurs, à des fins de vulgarisation, l'ONÉ achève le remaniement des bulletins d'information qu'il diffuse à l'intention du public.

L'Office s'est engagé à améliorer l'accès à ses services par voie d'Internet. Le Système de dépôt électronique (SDÉ) a été lancé cette année. Il permet aux entreprises qui sollicitent l'approbation de leurs projets énergétiques de déposer leurs demandes en ligne. Toute personne désireuse de participer au processus de traitement d'une demande peut maintenant prendre connaissance en ligne des renseignements sur le projet et des documents de l'Office se rapportant à la demande.

On peut soumettre ses commentaires au sujet d'une demande de la même façon. L'Office continue d'adapter son site Web afin de le rendre conforme aux programmes Gouvernement du Canada branché et Normalisation des sites Internet.

Pour ce qui concerne les initiatives Fonction moderne de contrôleur et Amélioration des rapports au Parlement, l'ONÉ s'est concentré sur le perfectionnement du personnel, la politique et les systèmes; cela s'est traduit par la mise en oeuvre réussie de la Stratégie d'information financière (SIF) le 1er avril 2001. Pour que l'organisation mette toutes les chances de son côté en ce qui concerne la mise en oeuvre du SIF, l'étape de vérification de la capacité de l'initiative Fonction de contrôleur a été reportée à un exercice futur. Dans le cadre de cette dernière initiative, l'ONÉ a préparé le terrain en 2000-2001 pour un projet de systèmes de gestion visant l'intégration des données financières et non financières à compter de 2001-2002.

L'ONÉ a examiné son programme de réglementation et de conseils en matière énergétique, dans le contexte de l'initiative Intégrité des programmes du Conseil du Trésor. Cet examen a permis de constater un besoin de perfectionnement par rapport à des ensembles de compétences particuliers et de cerner clairement certains aspects de perfectionnement au sein du personnel. Un projet de détermination des compétences a été entrepris et des cadres de compétences relatifs aux familles d'emplois des secteurs chargés d'exécuter le programme ont été achevés en 2000-2001. Ce projet se poursuivra durant le prochain exercice au niveau des secteurs chargés du soutien des programmes.

Aux fins de mise en oeuvre du programme de gestion s'appliquant à la création d'un milieu de travail exemplaire, l'Office a continué d'assouplir la gestion des heures de travail des employés dans un but d'équilibre convenable entre le travail et la vie personnelle. De plus, l'Office a collaboré avec les syndicats et les employés sur des

questions liées au milieu de travail tels que le harcèlement, la reconnaissance et, récemment, la consommation d'alcool. À l'Office, l'équité, la confiance et l'honnêteté demeurent la pierre angulaire des relations avec les employés.

3.3.4 Approvisionnement

Dans la mesure du possible, l'ONÉ achète à des sociétés autochtones une partie du matériel dont il a besoin. Conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, l'ONÉ se donne annuellement des objectifs de rendement à cet égard, évalue les occasions d'augmentation éventuelle des achats auprès de ces entreprises et recherche de telles occasions. En 2000, l'Office a dépassé de 17 pour cent son objectif en termes de valeur monétaire des contrats adjugés.

3.3.5 Suite donnée au rapport du Vérificateur général du Canada de décembre 1998

Le Bureau du Vérificateur général du Canada (BVG) a effectué une vérification globale de l'ONÉ en 1998 (rapport du BVG, chapitre 13) et a fait sept recommandations concernant des aspects qu'il y avait lieu d'améliorer. L'ONÉ a accepté toutes ces recommandations et mis en oeuvre des plans d'action en conséquence. Comme suite à la vérification de 1998, le BVG déclarait ce qui suit en décembre 2000 (rapport du BVG, chapitre 28) : « L'Office national de l'énergie a fait des efforts raisonnables pour remplir ses engagements et mettre en oeuvre nos recommandations. Ses progrès sont plus lents que prévu dans certains domaines, mais tout est en place pour assurer une mise en oeuvre complète dans un avenir rapproché. L'Office a confié à des cadres supérieurs la bonne marche de ses initiatives en ce sens, ce qui témoigne de son sérieux ». Depuis la publication du rapport, le BVG a informé l'Office que selon lui, toutes les questions en suspens ont maintenant été réglées.

Annexe A : Information financière

A. Aperçu

L'Office national de l'énergie s'efforce constamment de rehausser l'efficience et l'efficacité de ses opérations et de rationaliser ses coûts. Le budget de fonctionnement de l'Office dépend directement du niveau d'activité du secteur énergétique canadien. Au cours de l'exercice écoulé, le niveau d'activité lié aux audiences a diminué tandis que celui se rapportant au développement dans le Nord a augmenté en raison des conditions du marché et de la demande d'énergie. Outre le financement de ses dépenses prévues de 29,2 millions de dollars, l'Office a reçu 2,9 millions de dollars en crédits supplémentaires, ce qui porte à 32,1 millions de doliars les crédits alloués pour la période.

Les fonds supplémentaires de 2,9 millions de dollars étaient nécessaires pour financer 1,4 million de dollars en ressources de fonctionnement supplémentaires, 1,0 million de dollars en fonds salariaux par suite de la renégociation de ses conventions collectives, et 0,5 million de dollars pour couvrir les rajustements au régime d'avantages sociaux des employés (RASE).

Les tableaux financiers, dont la liste suit, donnent un aperçu du rendement financier de l'ONÉ en 2000-2001. Le tableau du passif éventuel n'a pas été inclus étant donné qu'il n'y avait aucun passif important au 31 mars 2001.

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 4 - Recettes

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

B. Tableaux financiers

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2000-2001		
Crédit	Office national de l'énergie	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement	25,3	27,7	26,2
(S)	Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)	3,9	4,4	4,4
	Total pour l'ONÉ	**29,2**	**32,1**[(1)]	**30,6**

1 L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales tient à l'octroi des fonds suivants : 1,4 million de dollars en ressources de fonctionnement supplémentaires; 1,0 million de dollars en fonds salariaux par suite de la renégociation des conventions collectives; 0,5 million de dollars au titre de rajustements au RASE.

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)			
	2000-2001		
Office national de l'énergie	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
ÉTP	286,0	286,0	**284,6**
Fonctionnement	29,2	32,1	**30,6**
Immobilisations	-	-	-
Subventions et contributions votées			
Total des dépenses brutes	**29,2**	**32,1**	**30,6**
Moins :			
Recettes disponibles [1]	-	-	-
Total des dépenses nettes	**29,2**	**32,1**	**30,6**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles [2]	(30,5)	(30,5)	**(30,7)**
Coût des services offerts par d'autres ministères	4,7	4,7	**4,8**
Coût net du programme	3,4	6,3	**4,7**

1 Appelées auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».
2 Appelées auparavant « Recettes à valoir sur les recettes générales du gouvernement (RGG) ».

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($millions)					
			2000 - 2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Office national de l'énergie	53,1[(1)]	31,5	29,2	32,1	30,6
Total	**53,1**	**31,5**	**29,2**	**32,1**	**30,6**

1 En 1998, l'ONÉ a effectué des paiements de 22,2 millions de dollars à la suite du règlement de litiges avec l'industrie de l'énergie concernant le recouvrement des frais de réinstallation liés à son déménagement d'Ottawa à Calgary. De ces paiements, la somme de 21,7 millions de dollars a été versée sous forme de règlements à l'amiable et un montant de 0,5 million de dollars a été adjugé par la cour.

Tableau 4 - Recettes

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			2000 - 2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Office national de l'énergie	25,8	28,2	30,5	30,5	30,7
Total des recettes non disponibles [1]	**25,8**	**28,2**	**30,5**	**30,5**	**30,7**

1 Appelées auparavant « Recettes à valoir sur les recettes générales du gouvernement (RGG) ».

B. Tableaux financiers

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2000-2001		
Crédit	Office national de l'énergie	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement	25,3	27,7	26,2
(S)	Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)	3,9	4,4	4,4
	Total pour l'ONÉ	**29,2**	**32,1**[1]	**30,6**

1 L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales tient à l'octroi des fonds suivants : 1,4 million de dollars en ressources de fonctionnement supplémentaires; 1,0 million de dollars en fonds salariaux par suite de la renégociation des conventions collectives; 0,5 million de dollars au titre de rajustements au RASE.

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)			
	2000-2001		
Office national de l'énergie	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
ÉTP	286,0	286,0	**284,6**
Fonctionnement	29,2	32,1	**30,6**
Immobilisations	-	-	-
Subventions et contributions votées			
Total des dépenses brutes	**29,2**	**32,1**	**30,6**
Moins :			
Recettes disponibles [1]	-	-	-
Total des dépenses nettes	**29,2**	**32,1**	**30,6**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles [2]	(30,5)	(30,5)	**(30,7)**
Coût des services offerts par d'autres ministères	4,7	4,7	**4,8**
Coût net du programme	3,4	6,3	**4,7**

1 Appelées auparavant « Recettes à valoir sur le crédit ».
2 Appelées auparavant « Recettes à valoir sur les recettes générales du gouvernement (RGG) ».

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Agency Planned versus Actual Spending by Business Line ($millions)					
			2000 - 2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Office national de l'énergie	53,1[(1)]	31,5	29,2	32,1	30,6
Total	**53,1**	**31,5**	**29,2**	**32,1**	**30,6**

1 En 1998, l'ONÉ a effectué des paiements de 22,2 millions de dollars à la suite du règlement de litiges avec l'industrie de l'énergie concernant le recouvrement des frais de réinstallation liés à son déménagement d'Ottawa à Calgary. De ces paiements, la somme de 21,7 millions de dollars a été versée sous forme de règlements à l'amiable et un montant de 0,5 million de dollars a été adjugé par la cour.

Tableau 4 - Recettes

Recettes non disponibles (en millions de dollars)					
			2000 - 2001		
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Office national de l'énergie	25,8	28,2	30,5	30,5	30,7
Total des recettes non disponibles [1]	**25,8**	**28,2**	**30,5**	**30,5**	**30,7**

1 Appelées auparavant « Recettes à valoir sur les recettes générales du gouvernement (RGG) ».

Annexe B : Initiatives de réglementation

Instrument réglementaire	Résultat attendu et état de la question
Règlement sur les usines de traitement	• Production d'un règlement sur les installations relevant de l'ONÉ qui se veut moins normatif et davantage axé sur les buts. • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.
Règlement sur la prévention des dommages aux pipelines	• Production d'un règlement sur les installations relevant de l'ONÉ qui se veut moins normatif et davantage axé sur les buts. • Consultations initiales terminées, avant-projet en cours d'élaboration.
Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada	• Production d'un règlement qui se veut moins normatif et davantage axé sur les buts pour les activités sous le régime de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada.* • Correspondance avec les règlements élaborés en vertu des lois de mise en oeuvre des Accords énergétiques. • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.
Règlement sur le forage et l'exploitation des puits de pétrole et de gaz au Canada	• Fusion du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada* et du *Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz naturel au Canada.* • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.
Règlement sur la sécurité concernant les hydrocarbures dans les zones extracôtières de Terre-Neuve; et *Règlement sur la sécurité concernant les hydrocarbures dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse*	• Production de nouveaux règlements touchant la santé et la sécurité professionnelles qui sont acceptables pour les provinces des régions assujetties aux Accords. • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.
Règlement sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada	• Mise à jour du Règlement pour le rendre conforme au *Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail*, pris aux termes du *Code canadien du travail.* • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.

Changements d'ordre général aux règlements visant les régions pionnières	• Incorporation des recommandations faites par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation sur un bon nombre de règlements pris aux termes de la LOPC et des lois de mise en oeuvre des Accords. • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.
Règlement sur les certificats de conformité	• Mise à jour du règlement pour y prévoir une autre société d'accréditation et pour fournir des définitions concernant les zones terrestres et extracôtières. • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.
Règlement concernant les chargés de projets responsables d'installations dans la zone extracôtière	• Élaboration d'un nouveau règlement visant la qualification des gestionnaires d'installations extracôtières, qui soit acceptable pour les provinces des régions assujetties aux Accords. • À l'étude par le ministère de la Justice du Canada.

Annexe C : Compte rendu des activités de réglementation

Les tableaux suivants présentent un sommaire des audiences publiques tenues par l'ONÉ et des demandes qui n'exigeaient pas la tenue d'une audience pour la période allant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Audiences orales	Résultat	Effet
• TransCanada PipeLines Limited (RH-1-99)	Décision rendue le 13 avril 2000; audience tenue à Calgary, en Alberta, du 18 janvier au 1er février 2000.	Rejet d'une demande de modification des droits et du tarif touchant le transport interruptible et le transport garanti à court terme
• AEC Suffield Gas Pipeline Inc. (GH-2-2000)	Décision rendue le 22 août; audience tenue à Calgary, en Alberta, du 26 au 29 juin 2000.	Approbation de la construction d'un gazoduc de 97 kilomètres (60 milles) à un coût estimatif de 22,3 millions de dollars.
• Maritimes & Northeast Pipeline Limited Partnership (RH-1-2000)	Décision rendue le 27 septembre 2000; audience tenue du 26 juin au 7 juillet 2000.	Approbation des droits de transport de gaz naturel pour la période du 1er décembre 1999 au 30 septembre 2000.
• Pipelines Trans-Nord Inc. (MH-3-2000)	Décision rendue le 30 novembre 2000; audience tenue à Toronto, en Ontario, du 24 au 26 octobre 2000.	Approbation d'une demande de suspension des services sur un productoduc de 20 kilomètres (12 milles) entre Cummer Junction et la station de comptage de Trans-Nord au port de Toronto.
• Ricks Nova Scotia Co. (GH-3-2000)	Décision rendue le 22 décembre; audience tenue les 6 et 7 décembre 2000.	Approbation de la construction d'un gazoduc de 12 kilomètres (7,5 milles) du Nord-est de la Colombie-Britannique à un point en Alberta, à un coût estimatif de 3 millions de dollars.

• Murphy Canada Exploration Ltd. (GH-1-2001)	Décision rendue le 22 février; audience tenue à Calgary, en Alberta, du 15 au 22 février 2001.	Approbation de la construction d'un gazoduc de 17,2 kilomètres (10,3 milles) du Nord-est de la Colombie-Britannique à un point en Alberta, à un coût estimatif de 4,7 millions de dollars.
• Sumas Energy 2, Inc. (EH-1-2000)	Audience préliminaire tenue du 18 au 20 janvier et le 19 février. L'Office a ajourné l'audience *sine die* à la demande du demandeur et d'autres parties.	Demande visant la construction d'une ligne internationale de transport d'électricité entre Sumas, dans l'État de Washington, et Abbotsford, en Colombie-Britannique. L'audience a été ajournée jusqu'à nouvel ordre.
Audiences par voie de mémoires	**Résultat**	**Effet**
• Husky Oil Operations Limited (GWH-1-2000)	Décision rendue le 14 avril 2000.	Prorogation pour un an d'une licence d'exportation de gaz en vigueur et majoration des volumes en conséquence.

L'Office a réglé les demandes et autres questions suivantes, qui n'exigeaient pas la tenue d'une audience publique :

Demandes réglées sans la tenue d'une audience publique	
Questions relatives aux pipelines	632
Questions relatives aux régions pionnières	69
Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs	32
Questions relatives au gaz naturel	114
Questions relatives à l'électricité	23
Questions relatives à l'exportation de pétrole	126
Questions relatives à l'exportation de liquides de gaz naturel (LGN)	107
Autres questions	15

Annexe D : Lois appliquées

Le lecteur trouvera ci-dessous une liste des lois, règlements, règles et lignes directrices en vertu desquels l'Office mène des activités ou assume des responsabilités.

Lois

Loi sur l'Office national de l'énergie	S.R. 1985, ch. N-7
Loi sur les opérations pétrolières au Canada	S.C. 1992, ch. 35
Loi fédérale sur les hydrocarbures (2e Supp.)	S.R.C. 1985, ch. 36
Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	S.C. 1992, ch. 37
Code canadien du travail	S.R. 1985, ch. L-2
Loi sur l'administration de l'énergie	S.R. 1985, ch. E-6
Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	S.C. 1998, ch. 25
Loi sur le pipe-line du Nord	S.R. 1985, ch. N-26

Règlements pris aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*

Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie	DORS/91-7
Règlement de l'Office national de l'énergie sur les rapports relatifs aux exportations et aux importations	DORS/95-563
Règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs	DORS/83-190
Règlement de normalisation de la comptabilité des oléoducs	C.R.C. Vol. XI, ch. 1058
Règlement concernant la qualification des produits pétroliers	DORS/88-216
Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres	DORS/99-294
Règlement de l'Office national de l'énergie concernant le pétrole et le gaz (partie VI de la Loi)	DORS/96-244
Règlement de l'Office national de l'énergie concernant l'électricité	DORS/97-130
Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines, partie I	DORS/88-528
Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines, partie II	DORS/88-529
Règlement sur les croisements de lignes de transport d'électricité	DORS/95-500
Règlement de l'Office national de l'énergie sur la signification	DORS/83-191
Règlement sur les renseignements relatifs aux droits	DORS/79-319
Ordonnance n° MO-62-69 de l'Office national de l'énergie	C.R.C. Vol. XI, ch. 1055
Règles de pratique et de procédure de l'Office national de l'énergie, 1995	DORS/95-208
Règles de 1986 sur la procédure des comités d'arbitrage sur les pipe-lines	DORS/86-787

Règlements pris aux termes de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*

Règlement sur les certificats de conformité liés à l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada	DORS/96-114
Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités	

pétrolières et gazières au Canada	DORS/88-600
Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz naturel au Canada	DORS/79-82
Règlement sur les installations pétrolières et gazières au Canada	DORS/96-118
Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada	DORS/96-117
Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada	DORS/90-791
Règlement sur les opérations pétrolières au Canada	DORS/83-149
Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz	DORS/87-331

Règlements pris aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-638
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639
Règlement déterminant les autorités fédérales	DORS/96-280
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS/96-491

Règlements pris aux termes de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*

Règlement sur l'exigence d'un examen préalable	DORS/99-12
Règlement sur la liste d'exemption	DORS/99-13
Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie	DORS/98-429

Règlements pris aux termes du *Code canadien du travail, Partie II*

Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail	DORS/86-304
Règlement sur l'hygiène et la sécurité professionnelle (pétrole et gaz)	DORS/87-612
Règlement sur les comités de sécurité et de santé et les représentants	DORS/86-305

Annexe E : Coopération avec d'autres ministères et organismes de réglementation

L'Office coopère avec d'autres organismes afin de réduire les chevauchements en matière de réglementation et de fournir des services plus efficients.

Ressources naturelles Canada (RNCan)

En 1996, l'Office a signé un protocole d'entente avec RNCan afin de réduire les chevauchements et de renforcer la coopération. Ce protocole d'entente porte sur des points comme la collecte des données, l'amélioration des modèles énergétiques et les études spéciales. Le protocole a été reconduit en janvier 2000.

Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)

L'ONÉ a participé activement à la revue quinquennale du programme de l'ACÉE. Au cours de l'année, il a aussi travaillé avec l'ACÉE dans le cadre d'un groupe d'étude fédéral sur les régions nordiques. Les deux organismes ont formé une commission conjointe en prévision de l'examen d'une demande de réglementation à venir.

Administration du pipe-line du Nord (APN)

L'Office assure une aide technique et administrative à l'APN, qui assume la responsabilité première, en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord*, de surveiller la planification et la construction du tronçon canadien du réseau de transport du gaz naturel de l'Alaska, projet de Foothills Pipe Lines Ltd. Le président de l'Office, M. Kenneth Vollman, agit en qualité de directeur et de fonctionnaire désigné de cet organisme.

Bureau de la sécurité des transports du Canada (BSTC)

L'Office national de l'énergie assume la responsabilité exclusive de la réglementation de la sécurité des oléoducs et des gazoducs de ressort fédéral, mais pour les enquêtes sur les accidents liés aux pipelines, il oeuvre de concert avec le BSTC. Les rôles et attributions de chaque organisme sont décrits dans un protocole d'entente.

Ministère de l'Expansion économique du Territoire du Yukon (MEÉ)

L'ONÉ continue de travailler avec les représentants du gouvernement du Yukon afin de faciliter le transfert des responsabilités en matière de réglementation du pétrole et du gaz, conformément à l'Entente de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Yukon. Il fournit des conseils techniques spécialisés au MEÉ.

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM)

À la fin de l'exercice 2000, l'ONÉ et l'OEREVM ont signé un protocole d'entente qui établissait un cadre de coopération entre les deux organismes aux fins de l'évaluation des incidences environnementales de projets menés dans la vallée du Mackenzie. Le personnel de l'ONÉ collabore activement avec d'autres ministères fédéraux et les organismes de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon afin de cerner les besoins de réglementation à venir et les processus nécessaires pour y répondre.

Agences et organismes de réglementation - vallée du Mackenzie et mer de Beaufort

Depuis novembre 2000, l'ONÉ participe à des discussions sur la coordination des activités de réglementation avec 12 autres agences et organismes ayant compétence conjointe sur la région de la vallée du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Ces entretiens sont un aspect clé de la préparation de l'ONÉ au dépôt d'une demande importante concernant un gazoduc dans le Nord. Les discussions en étaient à un stade avancé à la fin de l'exercice 2000-2001 et l'ONÉ ainsi que les autres organismes se sont engagés à dresser un plan de coordination d'ici l'automne de 2001. Les autres organismes concernés sont les suivants : l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, l'Office des terres et des eaux du Sahtu, l'Office gwichin des terres et des eaux, l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest, le Bureau d'examen et le Comité d'étude des répercussions environnementales pour la région désignée des Inuvialuit, la Commission inuvialuit d'administration des terres, le Conseil inuvialuit de gestion du gibier et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Alberta Energy and Utilities Board (EUB)

L'ONÉ a signé un protocole d'entente avec l'EUB sur l'intervention d'urgence en cas d'incident pipelinier. Le protocole décrit l'aide mutuelle qui peut être offerte en cas d'accident pipelinier en Alberta et prévoit l'intervention plus rapide et plus efficace des deux organismes.

L'ONÉ et l'EUB ont tenu leur engagement d'exploiter une base de données commune sur les réserves de pétrole et de gaz qui se trouvent en Alberta. Les deux organismes cherchent de meilleurs moyens de tenir à jour les estimations des réserves et explorent d'autres possibilités de coopération.

Office Canada–Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (OCTHE) et Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNHE)

Les présidents respectifs de l'ONÉ, de l'OCTHE et de l'OCNHE, ainsi que des hauts fonctionnaires des ministères de l'Énergie de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse et de RNCan, forment le Conseil d'harmonisation. Les membres du Conseil examinent et tranchent les questions horizontales qui intéressent leurs organisations respectives afin d'assurer la collaboration et l'harmonisation des démarches à l'échelle du Canada dans le domaine de l'exploration et de la production de gaz et de pétrole. Le personnel de l'ONÉ,

de l'OCTHE et de l'OCNHE collabore à l'examen, la mise à jour et la modification des règlements et lignes directrices régissant les activités gazières et pétrolières menées sur les terres visées par les Accords.

En outre, le personnel de l'ONÉ fournit une expertise technique à RNCan, à l'OCTHE et à l'OCNHE à l'égard de questions techniques d'intérêt mutuel, comme l'évaluation des réservoirs, la santé et la sécurité professionnelles, les opérations de plongée et les travaux de forage et de production. Deux membres du personnel de l'OCTHE ont rempli les fonctions d'agents d'inspection à l'ONÉ.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

L'ONÉ a signé un protocole d'entente avec DRHC aux fins de l'application du *Code canadien du travail* (CCT) dans le cas des activités et des installations qui sont du ressort de l'ONÉ et de la coordination des responsabilités en matière de sécurité aux termes de la LOPC et de la Loi sur l'ONÉ. Plusieurs membres du personnel de l'ONÉ sont également des agents chargés de la sécurité en vertu du CCT.

Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO)

L'Office poursuit l'élaboration du Système de dépôt électronique (SDÉ) de concert avec la CÉO et des participants importants parmi les entreprises réglementées. Ce projet conjoint garantira que tous les participants aux processus de réglementation des deux organismes suivront une démarche uniforme pour ce qui concerne le dépôt électronique et la récupération des documents ayant trait à la réglementation.

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve

L'Office a signé un protocole d'entente avec RNCan dans lequel il s'engage à fournir des conseils et de l'aide à RNCan ainsi qu'aux provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse dans la rédaction des versions fédérale et provinciales de règlements qui portent sur les zones extracôtières assujetties à des accords de cogestion des ressources.

Ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique (MÉM)

L'Office et le MÉM ont tenu leur engagement d'exploiter une base de données commune sur les réserves de pétrole et de gaz qui se trouvent en Colombie-Britannique. Les deux organismes cherchent de meilleurs moyens de tenir à jour les estimations des réserves et explorent d'autres possibilités de coopération.

Association canadienne des membres des tribunaux d'utilité publique (CAMPUT)

Les membres et le personnel de l'Office jouent un rôle de premier plan dans le cadre des conférences organisées par CAMPUT, y compris le Forum mondial 2000 sur la réglementation de l'énergie, tant à titre d'organisateurs que de conférenciers. Ils ont aussi siégé au comité exécutif de l'Association, pour promouvoir la sensibilisation et la formation des membres et du personnel des tribunaux d'utilité publique.

National Association of Regulatory Utility Commissioners (NARUC)

Les membres de l'Office participent régulièrement aux réunions de la NARUC aux États-Unis, notamment pour examiner les faits nouveaux sur le marché du gaz américain qui pourraient influer sur le commerce transfrontière du gaz naturel.

Annexe F : Structure de l'organisme

Structure et personnel

L'Office est structuré en cinq secteurs qui représentent ses principaux domaines d'activité, à savoir : Demandes, Produits, Opérations, Services généraux et Gestion de l'information. Ces secteurs correspondent à la notion de gamme de services dans la nomenclature du Conseil du Trésor. Trois autres composantes, soit les Services juridiques, l'Équipe de leadership professionnel et le Bureau du Secrétaire fournissent des services spécialisés aux cinq secteurs susmentionnés.

Description des secteurs

Demandes

Le Secteur des demandes a pour tâche de traiter et d'évaluer toutes les demandes présentées aux termes de la Loi sur l'ONÉ. La plupart de celles-ci tombent sous le coup des parties III et IV de la Loi, lesquelles visent les installations, les droits et tarifs. Le personnel du Secteur des demandes est aussi chargé de la surveillance et de la vérification financières des pipelines réglementés par l'Office. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Produits

Le Secteur des produits est chargé d'appuyer l'Office dans l'accomplissement de son mandat en assurant la surveillance de l'industrie et des marchés de l'énergie, ce qui comprend les perspectives sur l'offre et la demande des produits énergétiques au Canada, ainsi que la mise à jour des lignes directrices et des règlements régissant les exportations d'énergie, comme l'exige la partie VI de la Loi sur l'ONÉ. Dans une conjoncture en évolution constante, le Secteur se charge également de traiter les demandes relatives aux exportations de gaz, de pétrole et de liquides de gaz naturel et les demandes d'importation de gaz naturel, de même que les demandes concernant les exportations d'électricité et les lignes internationales de transport d'électricité. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Opérations

Le Secteur des opérations s'occupe de toutes les questions relatives à la sécurité et à l'environnement pour ce qui est des installations visées par la Loi sur l'ONÉ, la LOPC et la LFH. À ce titre, il est chargé de mener des inspections et des vérifications en matière de sécurité et de protection de l'environnement, de faire enquête sur les accidents et de surveiller les méthodes d'intervention en cas d'urgence. Le Secteur est aussi chargé de réglementer la mise en valeur des hydrocarbures dans les régions pionnières non visées par des accords. Il lui incombe, enfin, d'élaborer des règlements et des lignes directrices

dans tous les domaines susmentionnés. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Services généraux

Le Secteur des services généraux est chargé de fournir les services nécessaires pour appuyer l'Office dans la gestion de ses ressources humaines, matérielles et financières. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Gestion de l'information

Le Secteur de la gestion de l'information est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie de gestion de l'information pour l'Office et de diffuser l'information dont ont besoin les intervenants externes. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de secteur.

Services juridiques

L'Équipe des services juridiques fournit des avis juridiques en matière de gestion et de réglementation. L'avocate générale est responsable de cette équipe.

Leadership professionnel

L'Équipe de leadership professionnel a pour rôle de maintenir et d'accroître le savoir-faire technique de l'ONÉ dans les domaines de l'économie, de l'environnement et du génie. Chaque spécialiste en chef est responsable de son champ d'activité particulier.

Bureau du Secrétaire

L'Équipe des activités de réglementation fournit un soutien de haut niveau en matière d'administration et de réglementation. Le secrétaire de l'Office est responsable de cette équipe.

Organigramme de l'ONÉ

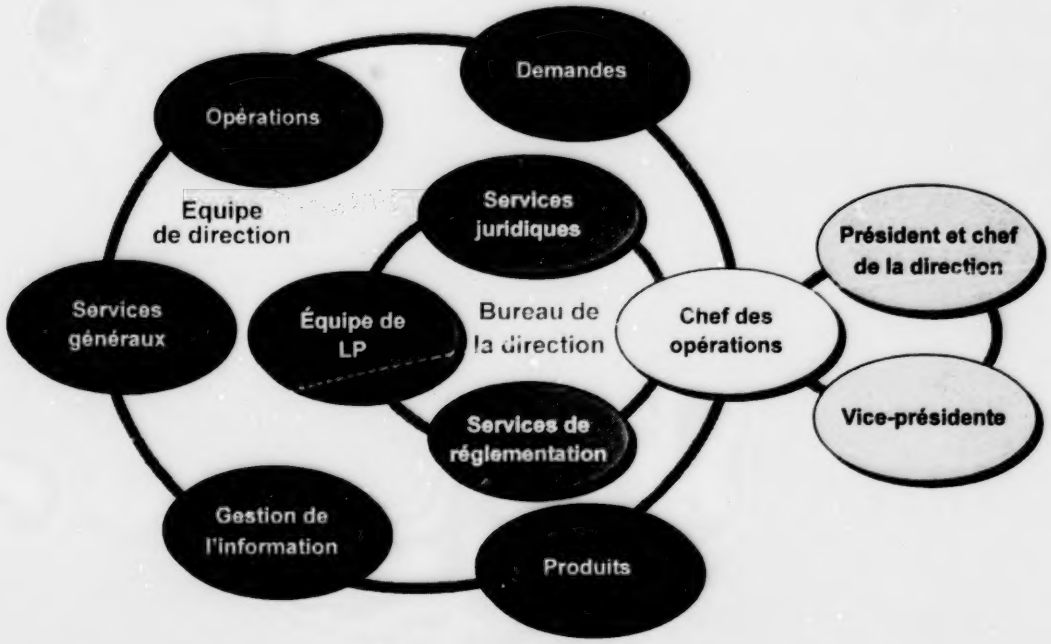

Annexe G : Autres rapports

Consulter le *Rapport annuel 2000* de l'Office national de l'énergie à l'adresse Internet www.neb-one.gc.ca pour un complément d'information sur les résultats de son programme et ses initiatives.

Annexe H : Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta)
T2P 0X8

Téléphone : (403) 292-4800
Télécopieur : (403) 292-5503
Internet : www.neb-one.gc.ca

Kenneth W. Vollman	président et chef de la direction
Judith Snider	vice-présidente
Gaétan Caron	chef des opérations
Brenda Kenny	chef de secteur, Demandes
Terrance Rochefort	chef de secteur, Produits
John McCarthy	chef de secteur, Opérations
Valerie Katarey	chef de secteur, Services généraux
Byron Goodall	chef de secteur, Gestion de l'information
Judith Hanebury	avocate générale
Michel Mantha	secrétaire de l'Office
Peter Schnell	chef d'équipe, Planification et rapports